

1A
70P

Republique Rwandaise

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ARTISANAT.

Correspondances.

27/2/1987

REPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le 27/2/1987

MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 KIGALI.

N° 489 /08/01.5/87

A traiter par

Date entrée :

N° Classement

6/3/87
4623/08

Planif ME

→ Aff Econ
Affet

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

OBJET:

Transmission du document sur
l'état de coopération en
matière de développement des
secteurs industriel, minier
et artisanal avec les pays et
organismes interrégionaux
et internationaux amis.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en
annexe de la présente le document relatif à la situation actuelle de
l'état de coopération en matière de développement des secteurs industriel,
minier et artisanal de notre pays avec les pays et organismes
interrégionaux et internationaux amis.

Comme vous le remarquerez de par
le contenu du document en annexe, celui-ci fait suite à vos lettres
n° 204/16.03/COOP/BILAT du 19 janvier 1987 en relation avec les réunions
mixtes de coopération prévues en 1987, N° 162/12.03.A 26/COOP/BILAT
du 19 janvier 1987 en relation avec la Coopération Technique Tunisienne
avec les Pays en Développement (C.T.P.D.), n° 4821/16.03.A1/COOP/BILAT
du 3 décembre 1986 en relation avec la Coopération rwando-algérienne,
n° 4728/16.03 C4/COOP/BILAT du 24 novembre 1986 en relation avec le
cadre de la coopération belgo-Rwandaise, n° 4515/16.03.C12/COOP/BILAT
du 7 novembre 1986 en relation avec la Coopération rwando-néerlandaise,
n° 433/16.03.814/COOP/BILAT du 16 septembre 1986 en relation avec la
Coopération rwando-sud-coréenne, à la lettre n° 3358/FIN 07.13/E
du 20 novembre 1986 de Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie
en relation avec la Coopération entre le Rwanda et le Royaume des
Pays-Bas dans le cadre du soutien de notre balance des paiements ainsi
qu'à la lettre n° 332/16.11.02 (c)5 a JR/MR vous transmise en date
du 17 novembre 1986 par l'Ambassadeur de la République Rwandaise auprès
de la République Fédérale d'Allemagne en relation avec la Coopération
rwando-autrichienne. Le même document apporte en outre des compléments à
mes lettres n° 237/08/01.5/87 du 5 février 1987 en relation avec

.../...

h

la Coopération rwando-^Uunisienne dans le cadre de la Coopération Technique entre Pays en Développement (C.T.P.D.), n° 163/08/01.5/87 du 22 janvier 1987 en relation avec la Coopération rwando-néerlandaise, n° 2538/08/01.5/86 du 20 novembre 1986 et n° 2346/08/01.5/86 du 20 octobre 1986 en relation avec la Coopération rwando-sud-coréenne qui vous ont été toutes adressées.

Par ailleurs, vous remarquerez que certains projets et actions sont présentés à la fois à plusieurs bailleurs de fonds. La principale raison de cette pratique est le caractère particulier de certains projet et actions qui nécessitent la participation conjointe de plusieurs partenaires pour leur réalisation. De plus le manque de précisions quant à un engagement ferme de la part de certains des nos bailleurs de fonds pour la participation à l'exécution de l'un ou l'autre projet ou action présentés entraîne aussi la présentation de projets et d'actions à plusieurs sources de financement et d'assistance afin de réunir de plus grandes chances dans l'acceptation de leur financement et exécution.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.
- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
KIGALI.
- Monsieur le Ministre (Tous)
KIGALI.

NGIRIRA Mathieu.



Etat de Coopération entre le Rwanda et les Pays
et Organismes interrégionaux et internationaux
amis dans le domaine du développement des secteurs
industriel, minier et artisanal.-

Février 1987.

TABLE DE MATIERES

I. <u>Coopération avec l'Afrique:</u>	4
1.1.- Algérie	4
1.2.- Congo	4
1.3.- Egypte	4
1.4.- Kenya	5
1.5.- Tanzanie	5
1.6.- Zambie	6
1.7.- Tunisie	6
II. <u>Coopération avec l'Asie:</u>	7
2.1.- Corée du Nord	7
2.2.- Corée du Sud	8
2.3.- Chine	9
2.4.- Japon	10
2.5.- Srilanka	11
2.6.- Inde	11
III. <u>Coopération avec l'Europe</u>	12
3.1.- République Fédérale d'Allemagne	12
3.2.- Yougoslavie	14
3.3.- Autriche	14
3.4.- Pays-Bas	15
3.5.- Belgique	17
3.6.- Danemark	17
3.7.- France	17
3.8.- Grande-Bretagne	19
3.9.- Grèce	20
3.10.- Suède	20
3.11.- Suisse	23
IV. <u>Coopération avec l'Amérique</u>	24
4.1.- Brésil	24
4.2.- Canada	25
4.3.- Etats-Unis d'Amérique	26
4.4.- Mexique	26
V. <u>Coopération avec l'Arabie Saoudite</u>	28
VI. <u>Coopération avec les organismes interrégionaux et internationaux</u>	30
6.1.- Agence de coopération culturelle et technique ACCT	30
6.2.- Banque Africaine de Développement-BAD	30
6.3.- Banque Mondiale	31
6.4.- Communauté Economique Européenne-CEE	31
6.5.- Communauté Economique des Pays des Grands Lacs-CEPGL	32
.../...	

6.6.- Centre de Recherche pour le Développement International- CRDI	32
6.7.- Centre Régional Africain de Technologie- CRAFT et Centre Africain de Conception et de Fabrication Industrielle- ARCEDEM	32
6.8.- Organisation Mondiale pour la Propriété Industrielle OMPI.....	32
6.9.- Programme des Nations Unies pour le Développement- PNUD	33
6.10.- Zone d'Echanges Préférentiels-ZEP	33
6.11.- Centre de Développement International CDI.....	33
6.12.- Banque Arabe de Développement Economique pour l'Afrique - BADEA	34
<u>VII. Annexes:</u>	35
7.1.- Coopération industrielle avec le Kenya:Projets autorisés ou en cours d'étude;	36
7.2.- Situation générale des Projets industriels en mai 1986,.....	39
7.3.- Situation des Projets de la Coopération industrielle entre le Rwanda et le secteur privé français;.....	60
7.4.- Projets industriels en négociation avec des parte- naires français,	65
7.5.-Projet nouveaux de Coopération franco-rwandaise,....	68

.../...

I. Coopération avec l'Afrique.

1.1. Algérie:

Il convient de rappeler que l'Algérie a participé à la réunion de solidarité des Ministres de l'Industrie, tenue à Kigali du 5 au 8 juin 1984. Les discussions entre la délégation algérienne et la partie rwandaise ont porté sur le projet cuirs et peaux et sur les autres projets suivants:

- production d'urée
- industrie textile intégrée
- filature de ramie.

Les modalités de coopération pour la réalisation de ces projets ainsi que les possibilités de formation sur le tas en Algérie des techniciens rwandais dans le domaine du gaz, des engrais et du textile devaient être examinés au niveau de la commission mixte algéro-rwandaise prochaine. Lors de la 2e Commission mixte Rwando-algérienne de Kigali du 11-14 mars 1985, la partie rwandaise a sollicité le financement de l'étude de factibilité du projet cuirs et peaux et la partie algérienne s'était engagée à répondre favorablement pour un montant de 7.755.750 FRW (75.000 \$US).

La suite à cette promesse est attendue. Pour ce qui est de la réalisation de ce projet les opérateurs rwandais et algériens seront réunis au moment opportun pour participer au montage du Projet. Par ailleurs, lors des prochaines négociations, il y aurait lieu de demander à l'Algérie de financer la réalisation d'une étude d'aménagement des zones artisanales et des petites et moyennes entreprises des villes et des centres secondaires de notre pays notamment à Kigali et à Butare.

1.2. Congo:

Pour la Coopération Rwando-Congolaise, la réalisation d'un Centre d'Assistance aux PME peut être présentée dans la mesure où le Congo dispose d'une société d'Ingénierie et de Maintenance pour les entreprises congolaises de même type.

1.3. Egypte:

L'Egypte a participé à la réunion de solidarité tenue à Kigali du 5 au 8 juin 1984 et elle se propose d'épauler la partie rwandaise pour la réalisation des projets suivants:

- Industrie textile intégrée
- Fabrication de sacs pour ciment.

Au terme de cette réunion il a été convenu que le Gouvernement Rwandais adresse une requête officielle d'assistance à travers le Bureau du PNUD afin d'obtenir les services d'un expert égyptien pour élaborer l'étude en rapport avec le projet textile.

.../...

Le Gouvernement Egyptien compte participer au financement de cette étude en ce qui concerne seulement les coûts en monnaie égyptienne, salaire des experts. Concernant le projet de fabrication des sacs pour ciment la partie égyptienne a **promis** d'envoyer un expert au Rwanda pour former le personnel technique une fois l'usine implantée.

1.4. Kenya:

Le Ministre Kenya des Affaires Sociales et Culturelles a effectué une visite officielle dans notre pays du 18 au 25 mai 1984. A cette occasion la partie Kenyane et la partie rwandaise ont examiné les possibilités d'assistance mutuelle entre autre l'encouragement des industriels des deux pays à investir dans des entreprises communes dans les secteurs industriel, commercial et agricole.

S'agissant du projet savon "FA", celui-ci étant un savon de toilette, l'on pense pas que ce projet soit rentable avec cette seule production, vu que la production de savon de toilette par les unités existantes couvre largement les besoins du Rwanda.

Toutefois, au cas où le promoteur persisterait dans son idée, il devrait présenter un dossier d'investissement ad hoc, en insistant surtout sur l'aspect "marché" compte tenu des unités de production déjà en place.

En association avec l'OCIR-CAPE, la société Kenyane "ATHI RIVER MINING LTD" a été autorisée à réaliser le projet de formulation de pesticides pour une capacité de production de 2.400 T d'insecticides alors que le marché rwandais est actuellement estimé à environ 2.300 T seulement. Il n'est donc pas encore opportun d'autoriser l'installation d'une autre usine.

Concernant la fabrication de piles "DURACELL", le promoteur devrait, patienter un peu jusqu'à ce que les promoteurs du projet déjà autorisé nous indiquant s'ils pourront respecter les délais ou pas.

L'annexe I. Fait état de la situation de la coopération industrielle entre le Rwanda et les entreprises industrielles opérant au Kenya.

1.5. Tanzanie:

- Stage de formation dans les petites industries
- La partie tanzanienne communiquera en ^{temps} utiles les informations relatives aux activités du S.I.D.O. (Small Scale-industries-Développement Organisation) et la partie rwandaise fera connaître ses dispositions sur l'envoi des stagiaires.

....//....

La Tanzanie n'a pas encore fourni les informations demandées concernant particulièrement les cours pour les stagiaires rwandais.

- Formation à DODOMA dans le domaine de la taille des pierres précieuses, la partie tanzanienne a fait connaître à la partie rwandaise le programme de formation, la langue de travail et les conditions d'admission à l'Institut des Mines de DODOMA. La partie rwandaise a promis de donner ses avis aussitôt que l'exploitation des documents mis à sa disposition par la partie tanzanienne soit terminée.
- La Tanzanie envisage d'exporter de l'étain mais les rapports souhaités entre la SOMIRWA et la STAMICO sont présentement gélés suite à la dissolution de la SOMIRWA en attendant qu'une nouvelle Organisation de relève des activités minières soit mise en place.

1.6. ZAMBIE:

La Coopération Rwando-Zambienne intéresse surtout le transfert à ce partenaire du procédé de l'Office de Valorisation Industrielle de la Banane au Rwanda. Cependant, les procédures de transfert devraient attendre, compte tenu du fait que l'OVIBAR est actuellement en pleine restructuration et que le dit procédé n'est pas encore breveté.

1.7. TUNISIE.

Pour la Coopération rwando-tunisienne dans le cadre de la Coopération Technique entre Pays en Développement (C.T.P.D.), les projets et actions ci-après peuvent être présentés pour les domaines de l'industrie et des carrières:

- Matériaux de Construction:

- réalisation et financement d'une étude portant sur l'amélioration du rendement énergétique des fours dans les briqueteries artisanales,
- étude de l'exploitation industrielle de la chaux,
- étude de faisabilité d'installation d'une industrie céramique au Rwanda pour la production d'articles en faïence actuellement importés,
- étude des possibilités d'installation de tuileries industrielles modernes pour la production d'articles de qualité pouvant remplacer les tôles ondulées,

- Industrie textile: promotion des activités de la Société UTEXRWA:

- recherche d'une technologie adéquate de filature de coton, de synthétiques et de leur mélange,

.../...

- formation des cadres dans les domaines ci-après:

- teinture
- impression
- tissage
- confection

- Industrie sidérurgique:

- réalisation d'une étude pour une petite scierie au Rwanda pouvant utiliser les gisements de fer et les ferrailles récupérées.

- Industrie mécanique:

- Etude pour la réalisation d'un atelier de mécanique pour assurer le développement et l'adaptation des technologies et la fabrication des pièces de rechange.

- Informatique :

- Octroi de deux bourses d'étude pour la formation d'analyse de programmes pour les recherches géologiques et minières.

- Agro-industrie:

- Promotion des activités des laiteries de Nyabisindu, Gishwati et Nyagatare.

II. Coopération avec l'ASIE.

2.1. Corée du NORD.

Maïserie de MUKAMIRA.-

Après l'achèvement des bâtiments, la mise en place des machines et tous les équipements de production, il a été procédé du 25 au 31 juillet 1986 à l'essayage des machines. L'étude de rentabilité du projet n'ayant pas été remise par la partie coréenne les services techniques du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat concernés s'emploient actuellement à la confection de cette étude. En attendant le contrat d'assistance technique de la partie coréenne à la Gestion et exploitation de l'Usine en élaboration au sein des Services du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat et la mise en place des structures de gestion de l'entreprise, l'usine a été provisoirement mise en activités.

Complexe agro-industrielle de Sericiculture.-

Lors de la réunion de Solidarité, la délégation coréenne a indiqué que les autorités vont approfondir la réflexion sur le projet: "complexe-agro-industrielle de la Sericiculture" et transmettre aux autorités rwandaises après examen, des éventuelles propositions d'assistance relative à la culture du mûrier et d'élevage du ver à soie.

.../...

Coopération dans le domaine industrielle.-

La délégation coréenne a par ailleurs indiqué que son Gouvernement est prêt à considérer l'envoi d'une mission au Rwanda d'experts coréens pour la mise sur pied des sociétés mixtes dans le domaine industriel et notamment en ce qui concerne les projets suivants:

- Fabrication d'objets métalliques,
- Usine de réparation et entretien du matériel agricole,
- Production de pompes à eau pour irrigation,
- Fabrication de produits plastiques,
- Fabrication d'oxygènes industriels (soudage, coupure)
- Fabrication de roues dentées.

2.2. Corée du Sud

Monsieur CHUN SOON KYU, Ambassadeur de la République Sud-coréenne auprès de la République Rwandaise est passé en novembre 1986 au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat en visite de travail. Les faits intéressant la coopération des deux parties à signaler sont d'une part la coopération déjà engagée entre l'entreprise UTEKORWA et la Compagnie SUNKYONY Limited et d'autre part les possibilités offertes par la partie coréenne en matière de formation pour les courtes durées dans le domaine de transfert des technologies industrielles. Par ailleurs, le Gouvernement Sud-Coréen est prêt à encourager les entreprises privées sud-coréennes pour venir investir leurs capitaux au Rwanda. Il faudra donc poursuivre et renforcer la coopération bilatérale entre les deux pays selon cette orientation. De plus, il y a lieu de demander à la Coopération sud-coréenne d'assister la partie Rwandaise dans les actions ci-après:

- envoi d'expert sud-coréens pour la réalisation des études des projets suivants:
 - complexe agro-industriel sucrier
 - légumine déshydratées
 - malterie
 - fabrication du papier
 - matériel électrique
 - conserverie de viande, poisson, et fruits
 - complexe de la sériciculture
 - mécanique générale et entretien
 - fabrication de fibre de bananier
 - distillerie à base de tubercules
 - aliments pour enfants
 - café soluble
 - Pylones électriques
- Envoi d'un expert coréen de longue durée pour fournir une assistance technique en matière de gestion d'entreprises pour les petites et moyennes entreprises;

- relance de l'activité minière de Rwinkwavu:

- Expert pour évaluation des réserves excavées et des réserves restantes,
- ~~expert~~ pour le choix de méthodes d'exploitation des pameaux

2.3. Chine.

Briqueterie de l'Armée Rwandaise.

Les notes ont été échangées le 28 avril 1986 entre le Gouvernement Rwandais et la République Populaire de Chine en relation avec l'envoi d'experts chinois pour transmettre la technique de la fabrication de briques et de la construction de fours à briques à la Briqueterie de l'Armée Rwandaise. Le contrat sera signé avec la Compagnie Nationale d'Exportation des équipements complets de Chine après que les parties se seront mises d'accord sur les modalités de mise en application. Les frais de service technique et de voyage des experts chinois seront imputés au crédits chinois dans le cadre de l'accord de coopération signé le 10 juin 1973.

Traitement des Bambous.-

Pour sa part, la Chine FUJION Corporation for International Techno-Economie Coopération à Xiamen se propose d'envoyer une mission de 4 experts pour mener en collaboration avec les experts rwandais, une étude de préféabilité du projet de traitement de bambous.

Des négociations sont en cours pour arriver à couvrir les frais inhérents à cette mission.

Briqueteries semi-industrielles.-

Dans le but de bien exploiter les ressources d'argile de tout le pays et d'économiser de l'énergie(bois) consommée pour la fabrication de briques de bonne qualité, la République Populaire de Chine par le truchement de la CIBERWA pourra assurer la mise sur pied progressive de petites Briqueteries à la chinoise(semblables à celles de Mashyuza) dans les différentes préfectures du pays. Après l'achèvement du Stade Nationale de Remera, l'unité de Briqueterie artisanale de Kigali sera convertie en une briqueterie mécanique. Tout le projet de Briqueterie demande un financement d'environ 60 millions de FRW et chaque petite briqueterie artisanale pourra produire 1.500.000 Briques par an et pour un financement d'environ 4,5 millions FRW.

La Briqueterie mécanique aura besoin d'un financement de 20 millions FRW. Ces Briqueteries constitueraient un premier élément de la Société Mixte sino-rwandaise de l'Industrie des matériaux de construction que les deux parties se proposent de mettre sur pied dans le cadre de la meilleure valorisation des ressources naturelles locales.

En matière de coopération technique entre la Chine Light Industrial Corporation For Foreign Economie and Technical Coopération et le Rwanda, il importe de préciser les projets qui intéressent concrètement cette firme à savoir:

- La réhabilitation des équipements de la sucrerie de Kabuye en vue de moderniser sa technologie et accroître ainsi son volume de production.
- La mise sur pied d'unité industrielle moyenne pour la production des ustensiles émaillés, la partie chinoise est consciente du vaste marché national et des pays limitrophes.
- L'installation d'une tannerie de peaux de vaches.

Il faut aussi rapelle qu'à l'issue de la réunion de solidarité, la Délégation Chinoise s'est montrée intéressée par le projet "Fabrication de sacs pour ciment" il y a lieu de signaler également que MUBILIGI Fidèle-promoteur rwandais y a manifesté son intérêt. Les services concernés lui ont demandé le dossier d'investissement. La partie chinoise entreprendra les études de préfabilité et de faisabilité dans le cadre de la Société mixte de gestion de la Cimenterie.

La chine se propose aussi la réalisation de projet ci-après:

- projet de l'électrode de soudage: fonds nécessaire estimé 60 millions promoteur rwandais KALIMUNDA Gérard, avancement du projet; demande du dossier d'investissement.
- Conserverie de légume de fruits.

Par ailleurs une Délégation chinoise de la Société Internationale de TIANJIN pour l'Economie et la coopération Technique-TIETCC est passée en octobre 1986 au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat en visite de travail. Durant son séjour au Rwanda, la Délégation chinoise a pu mener des contacts fructueux avec la Rwandex pour la création de deux Sociétés de fabrication d'articles émaillés et de chaussures de sport. Sur ces deux projets, le Ministère attend les propositions concrètes de la partie chinoise afin de faire suite nécessaire.

2.4. Japon.

Les volontaires japonais voudraient assister dans la réalisation des projets suivants:

- Coopérative MERA à Kigali,
- Coopérative CONFIGI à Butare,
- Extraction de jus d'ananas dans les communes MUSANGE et BIRENGA.

.../...

2.5. SRILANKA.

La délégation du Srilanka à la conférence de solidarité a manifesté l'intérêt pour la réalisation de deux projets à savoir:

- Le projet "Zones industrielles et domaines industriels,
- le projet "industries des cuirs et peaux".

Concernant le projet zones industrielles et domaines industriels, la Délégation de Srilanka a indiqué que son pays est disposé de fournir un expert pour effectuer l'étude de faisabilité, le Sri Lanka prenant en charge les coûts en monnaies locales (salaire) alors que le Rwanda

devra supporter les dépenses liées au transport.

Pour le projet "industries des cuirs et peaux", le Srilanka peut également se charger de la formation des techniciens rwandais dans les conditions identiques à celles mentionnées ci-dessus.

2.6. Inde;

En janvier 1985 et au cours des discussions qui ont eu lieu entre le Ministre de l'Industrie; des Mines et de l'Artisanat et une délégation composée de Monsieur l'Ambassadeur de l'Inde au Rwanda avec résidence à KAMPALA et Monsieur N.L. GUPTA, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère Indien du Développement Industriel; une proposition a été faite de préparer un mémorandum en matière de coopération industrielle entre les deux pays.

Ce mémorandum devrait être signé entre les Ministres des deux pays ayant l'industrie dans leurs attributions. Cette proposition a été renouvelée au cours de la visite d'adieu de Son Excellence l'Ambassadeur Monsieur R. VERMA en République Rwandaise en janvier 1986.

Les objectifs de la signature de ce mémorandum sont les suivants:

- Permettre dans une première phase d'insérer toutes les actions et propositions faites jusque maintenant en matière de l'industrie dans le cadre de la coopération plus formelle;
- Assurer une bonne réalisation des propositions faites par les parties rwandaise et indienne;
- Préparer le terrain pour une signature d'un accord de coopération industrielle bilatérale dans un sens plus large dans une seconde phase.

Lors de la réunion de solidarité, l'attention de la Délégation Indienne qui a participé aux travaux a été attirée par les projets ci-après à partir desquels une coopération industrielle entre nos deux pays serait lancée:

- Zones et domaines industriels;
- Compostage des déchets urbains,
- Fabrication de papier
- Pylônes électriques
- Cuir et peaux.

Dans le cadre de la promotion de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises, le Rwanda collaborera principalement avec les 3 organismes indiens suivants:

1° National Institute of Small Industry:

Il serait utile que les deux parties étudient la nécessité de signer un accord spécifique avec le N.I.S.I. dans le domaine de la coopération pour le développement des petites industries au Rwanda.

2° Engineering-Export-Promotion Council:

Le Bureau de Nairobi de l'EEPC assurera la liaison pour une coopération entre cet organisme et le Rwanda dans le domaine de la promotion des PME.

3° National-Institute of Small Industry Extension Training (N.I.S.I.E.TT):

Cette institution assistera le Gouvernement Rwandais dans le cadre de la formation des techniciens et cadres dans le domaine de la promotion des petites et moyennes entreprises.

III. Coopération avec l'EUROPE.

3.1. République Fédérale d'Allemagne.

Dans le cadre de la Coopération avec la République Fédérale d'Allemagne, il faut distinguer le volet coopération avec le Gouvernement Fédéral Allemand et le volet coopération avec le Land de Rhénanie-Palatinat.

Avec le Gouvernement fédéral allemand la coopération concerne la promotion de l'Artisanat dans le cadre de la mise en place d'une chambre de métiers. Le Projet y relatif pour un financement de 1.5million D.M suit la réalisation normale. Il est souhaité que ce projet continue.

Avec le Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat, il faut signaler la visite de travail effectuée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat par Monsieur KURT Boeckmann Ministre de l'Intérieur et des Sports du Land de la Rhénanie-Palatinat en février 1986 lors de son séjour au Rwanda. Le Dr. Peter Molt, Conseiller Principal au même Ministère a également en mars 1986 effectué une visite de travail au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat. Lors des deux visites de travail, l'entretien a porté sur l'état de la coopération entre le Rwanda et le Land de la Rhénanie Palatinat dans les projets industriels ci-après:

- Projet d'une brasserie de Kigali où il agissait essentiellement d'un appui de la partie allemande auprès de l'entreprise LOWENBRAU dans ses négociations avec le Gouvernement Rwandais pour la mise en place d'une nouvelle brasserie à Kigali. Ces négociations n'ayant pas abouti, ce projet n'est plus en ligne de négociation;
- Fabrication de médicaments,
- Projet cuirs et peaux,
- jus de maracuja,
- fabrication de la tourbée

- Fabrication des briques,
- Développement et renforcement des activités de la Forge Gouvernementale de Nyabisindu et de trois ateliers artisanaux de Munini, de Gishovu et de Bulinga. Pour ce Projet la partie allemande était sollicitée pour donner un appui à la partie Rwandaise dans ses négociations avec certaines entreprises privées allemandes dont notamment l'entreprise Wolf pour la participation ou l'assistance dans le développement et le renforcement des activités de ces quatre entreprises rwandaises. L'évolution actuelle du dossier est que les entreprises allemandes ne s'intéressent pas à ce domaine de la coopération.

Lors des dites visites de travail, l'on avait également évoqué et préparé la visite d'hommes d'affaires allemands au Rwanda, visites projetées pour octobre 1986. Cette visite n'a pas encore pu se réaliser jusqu'à présent, elle est envisagée pour le deuxième semestre 1987.

Par ailleurs, il faut signaler que dans le domaine de production d'engrais organiques, une Délégation de la Société allemande EKM Agraranlagen GMBH. Lors de cette visite, il a été convenu les actions ci-après:

- démarrages de l'élaboration de l'étude de faisabilité d'un Projet d'installation d'une usine de fabrication d'engrais organiques 20.000 T/an et confection du rapport final définitif et de visite de la Délégation et leur transmission à la partie rwandaise avant Décembre 1986 en vue d'obtenir l'autorisation d'installation. A l'heure actuelle le dossier n'est pas encore transmis;
- contacts avec le Ministre et l'UNR pour étudier les modalités d'exploitation de la tourbe de Busoro par la future usine de fabrication d'engrais organiques pour ses besoins de production d'engrais et pour la fabrication des briquettes. Au stade actuel, les contacts ne sont pas encore amorcés; car ils dépendront des conclusions de l'étude de faisabilité de l'usine de production d'engrais.
- Contacts avec le P.P.C. pour fixer les modalités d'exploitation conjointe du travertin. Là également les démarches seront conditionnées par les conclusions de l'étude de faisabilité de la future usine d'engrais organiques.

Dans le cadre de la promotion artisanale et des petites et moyennes entreprises, il est souhaité que le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne fournisse une assistance dans les domaines ci-après:

- octroi d'une assistance supplémentaire de 300.000 Dm pour appuyer les petites et moyennes entreprises dans le milieu rural.

Ce supplément irait au projet de mise en place de la chambre des métiers ci-haut cité;

- création d'un Centre National de Promotion des Arts et de l'Artisanat;
- Appui aux services du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat dans le domaine de la participation aux foires internationales et expositions organisées en R.F.A.;

3.2. YUGOSLAVIE.

En Décembre 1986, Monsieur Alexsie SLAVKO, Ambassadeur de la République Socialiste de Yougoslavie auprès de la République Rwandaise a effectué une visite de travail au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat. Lors de cette visite, les deux parties ont convenu des actions ci-après:

- transmission à la partie yougslave des propositions de projet pouvant susciter l'intérêt commun des deux pays afin de préparer une rencontre commune devant arrêter un programme concret de coopération entre les deux parties;
- participation accrue des structures en place pour l'information et le suivi des actions de coopération entre les deux pays;
- participation rwandaise accrue aux foires et expositions organisées en Yougoslavie;-

3.3. Autriche:

La coopération rwando-autrichienne est à ses début surtout pour le domaine des mines où l'Autriche fournit des produits réfractaires à la Cimenterie de Mashyuza. En matière de Coopération industrielle et artisanale, il faudrait d'abord prendre suffisamment de renseignements sur les domaines de coopération industrielle que ce pays est en mesure de privilégier. Mais d'ores et déjà, l'on pourrait lui soumettre à titre indicatif les actions ci-après:

- complexe agro-industriel sucrier
- Laiterie industrielle
- Aménagement des zones industrielles
- Ateliers d'entretien et de mécanique générale
- Malterie
- Financement d'une étude d'exécution et d'aménagement des zones artisanales et des petites et moyennes entreprises dans certaines villes et centres secondaires du pays notamment à Gisenyi et Ruhengeri
- Aliments pour enfants
- Déshydratation de légumes
- Projets cuirs et peaux

- Production de petit équipement pour l'agriculture
- Atelier de mécanique générale
- production de panneaux lattés
- etc.....cfr annexe II

La forme de l'assistance à demander au Gouvernement autrichien pourrait donc s'orienter vers une participation financière et au technique dans la réalisation des divers projets à convenir de commun accord, à la fourniture d'équipements et du know-how et à la formation du personnel.

3.4. Pays-Bas. -

La coopération rwando-nerlandaise pourrait se développer dans le cadre de la réalisation des projets ci-après:

- Complexe agro-industriel sucrier
- Légumes deshydratés
- Malterie
- Fabrication de papier
- Matériel électrique
- Conserverie de viande, poisson et fruits
- complexe de la Sériciculture
- Mécanique générale et entretien
- Distillerie à base de tubercules
- Aliment pour enfants
- Café soluble
- Pylônes électriques
- Transformation industrielle du manioc
- Commercialisation des minerais des artisans dans le cadre de la COPIMAR (infrastructures et matériel)
- Etude globale sur la transformation industrielle des carrières
- Financement de dépôt de ferraille à Kigali
- Financement des ateliers artisanaux de:
 - NYABISINDU
 - Munini
 - Bulinga
 - Gishanvu
 - Rwerere
 - Gikondo

Dans le cadre de la Coopération multilatérale avec le système des Nations Unies, le Rwanda a bénéficié d'une assistance nerlandaise avec des financements canalisés par le Programme des Nations Unies pour le Développement dans le cadre du Projet d'appui à la promotion artisanale minière, projet RWA.84/431/ A pour un montant de 94.000 \$ US, dont 64.000\$US sont déjà dépensés. En principe, un reliquat de 30.000 \$ US est disponible pour des études de traitement des minerais et mise au point des appareils.

Il est souhaitable, normal d'ailleurs que cette assistance se poursuive dans le cadre des activités de la COPIMAR.

De plus dans le cadre de l'aide pour le soutien de notre balance des paiements avec l'assistance financière néerlandaise de 10 millions florins les projets et actions ci-après sont à présenter à la coopération rwandonéerlandaise en ce domaine pour financement :

- secteur industriel :

- Financement d'une étude et de l'équipement pour une petite raffinerie à la Maïserie de Mukamira;
- Complexe sucrier du Lac Nasho;
- Fabrication des farines composées à utiliser dans la panification;
- Financement de l'extension des Papeteries du Rwanda.

- Secteur artisanal :

- Financement d'une Camionnette pour la Coopérative des Tanneurs de Gisenyi (COOTAGIRWA) en Commune NYAMYUMBA.

- Secteur minier :

- Financement d'un appareil pour mesurage de température, pression et humidité;
- Financement d'un appareil pour mesure des gaz nocifs dans les mines;
- Financement d'une photocopieuse;
- Financement d'un anémomètre;
- Financement d'un matériel de camping suivant :
 - 20 tentes à double toit
 - 20 tentes à toit simple
 - 30 lits de camping
 - 40 réchauds
 - 40 casseroles à pression
 - 10 jumelles
 - 20 marteaux pour géologues

.../...

3.5. Belgique:

- Couvoir -National de Rubilizi

La partie rwandaise s'est engagée à fournir dans les meilleurs délais un dossier technique relatif à l'utilisation des 28 millions FB alloués à ce projet.

- Projet-pouzzolane-chaux-tourbe.

La partie rwandaise a rappelé à la partie belge que lors de la dernière réunion de la commission mixte d'octobre 1984, la Belgique avait promis d'accorder les fonds nécessaires à la bonne marche du projet à concurrence de 10 millions FB pour la phase de transition et 55 millions FB pour la phase production. Pour le moment, un montant de 10 millions FB a été débloqué, celui 55 millions FB est attendu pour régler notamment les arriérés dus à COPIBO et assurer le fonctionnement du projet jusqu'à la création de la Société mixte en vue.

- Gaz méthane du lac KIVU.

La Belgique a réservé 500 millions FB en 1979 pour financer divers volets dont celui de l'extension de la capacité de captage du Cap Rubona. Pour quintupler la capacité, il faut 270 millions FB que la Belgique tarde à débloquer les études ad hoc sont en cours sur financement IDA géré par le Ministère du plan. mais, puisqu'il y a risque de dépassement du coût, il a été demandé à la Belgique un supplément de 450.000 \$USA de cofinancement. Sur cette demande, la partie belge a confirmé son accord de principe pour le financement à hauteur de 38 millions FB de l'étude de l'extension de la Station du cap Rubona.

3.6. DANEMARK.

Le Danemark se propose de chercher des partenaires techniques pour la réalisation au Rwanda des projets industriels. Il s'engage à la réalisation du projet de la nouvelle Brasserie de Kigali, attribué à la Société CERE KEM et du projet Piles électriques.

3.7. FRANCE:

Pour la Coopération avec la FRANCE dans le domaine des activités de la Société RWAKINA il faut signaler que celle-ci a connu beaucoup de problèmes dès son démarrage, problèmes qui ont conditionné sa liquidation en décembre 1986 malgré le contenu du Rapport ROC qui proposait certaines actions pour la relance de ses activités à savoir:

- rééchelonnement des dettes qui plafonnaient à environ 245 millions FRW;
- la reconstitution du fonds de roulement par des apports des actionnaires de l'ordre de 130 millions FRW;
- Recherche d'un partenaire technique et commercial efficace;

Actuellement l'entreprise RWAKINA est donc en liquidation depuis le 5 décembre 1986. Des études vont bientôt être entreprises pour la relance des activités de production et de transformation du quinquina en même

temps que des contacts avec des promoteurs potentiels intéressés se feront. Il y a également lieu de signaler l'assistance de la CCCE en matière de formation dans le domaine industriel. Actuelle^{ment} un cadre rwandais suit une formation à Paris, la 30ème session du Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires CEEFB qui a commencé le 02 Septembre 1986 pour s'achever le 30 Juin 1987.

Par ailleurs et toujours dans le domaine de la coopération industrielle, la coopération rwandaise avec des opérateurs investisseurs français concerne les projets ci-après:

- Traitement des déchets urbains
- Malterie et aliements enrichis en protéines
- Laiterie industrielle
- Atelier d'entretien et de mécanique générale
- Montage de vélos
- Valorisation industrielle du Sorgho
- huilerie d'avocats
- montage de réfrigérateurs et congélateurs
- Mécanisation intermédiaire agricole
- Lait de Sojé-Tofu
- Batteries pour véhicules
- Régénération des huiles usées
- Zones et domaines industriels
- Fabrication de contreplaqués et panneaux lattés
- Fabrication d'ardoises et touches
- Fabrication d'alcool éthylique
- Production des produits ORANGINA au Rwanda
- Production de boîtes et armoires électriques
- Fabrication de produits cosmétiques
- Projet de Centre Emplisseur pour bouteilles de gaz (Butane-propane)

Les annexes III, IV et V fournissent de plus amples informations sur la situation des projets de la coopération industrielle entre le Rwanda et le secteur privé français, les projets industriels en négociation avec les partenaires français et les projets nouveaux de coopérations franco-rwandaise.

Dans le domaine de l'Artisanat et des petites et moyennes entreprises, la coopération Franco-rwandaise (Brétagne) pourrait s'orienter vers les activités ci-après à titre indicative:

- Développement des activités de la pêche dans les lacs Bulera et Ruhondo
- Soutien financier à la tapisserie de Nyamasheke
- Appui technique et financier à la Coopérative des tanneurs de Gisenyi
- création d'un Centre national de promotion de l'Artisanat rural

.../...

3.8. GRANDE-BRETAGNE.

En janvier et mars 1986, des missions britanniques ont été envoyées au Rwanda, dans la perspective de concrétiser l'octroi d'une ligne de crédit de 5 millions de livres sterlings en faveur du RWANDA pour la réalisation des projets industriels. Toutefois, les conditions de cession de cette ligne de crédit par la MIDLAND BANK furent jugées très contraignantes par la partie rwandaise. Ces conditions sont notamment:

- le financement de la ligne de crédit lie le bénéficiaire à importer exclusivement de la Grande-Bretagne,
- la durée de prêt est de 5 ans avec le délai de grace de 6 mois
- les conditions sont jugées très courts,
- le taux d'intérêts qui est de 8.8% est trop élevé;

A l'issue des derniers contacts, la Midland Bank a infléchi sa position et porté le taux d'intérêt de 8.8% à 7.4% et la durée du prêt de 5 à 9 ans. Cette Banque est par ailleurs disposée à porter la ligne de crédit à 13 millions de livres Stérlings pour tenir compte de l'ampleur des projets identifiés.

De plus lors des négociations de 1986 avec la Délégation Britanique composé du Directeur des Finances de l'APV Hall International et du Directeur des Crédits à la Midland Bank International un protocole d'accord relatif aux négociations de Coopération industrielle a été signé, protocole par lequel la Midland Bank International a exprimé la volonté de fournir une assistance financière pour la réalisation des projets industriels au Rwanda, assistance financière devant être en accord avec les pratiques courantes internationales concernant les taux d'intérêt et la durée des prêts. Par ce protocole l'APV Hall International a de son côté exprimé son désir de visiter les projets afin de pouvoir soumettre des propositions concrètes et a confirmé sa compétence pour leur réalisation. Les projets ci-après ont été retenus à titre indicatif et sans que cette liste ne soit limitative:

- Sonafruits,
- Sorwaton,
- Aliments pour bœufs,
- Laiterie industrielle,
- Transformation de la banane,
- Extraction des huiles et arômes essentiels;

Aussi les négociations et contacts entre les deux parties devront se poursuivre pour arrêter de commun accord les modalités de cette coopération industrielle qui s'annonce fructueuse.

Toujours en matière de coopération avec la Grande-Bretagne, il faut signaler la visite de travail de Monsieur l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne auprès de la République Rwandaise qu'il a effectuée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat en février 1986. Au cours de cette visite, il a été question de hâter les procédures de préparation, de négociation et de signature d'un accord en matière de protection et d'encouragements des investissements entre le Rwanda et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Au stade actuel, la partie Rwandaise a remis à l'Ambassadeur britannique une contre proposition en juin 1986, les réactions sur cette position de la partie rwandaise de juin 1986 sont toujours attendues.

3.9. GRECE.

Il importe de signaler qu'en date du 12/11/1984 le Chef de la Délégation grecque s'est entretenu avec le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat en vue d'amorcer la coopération industrielle entre la Grèce et le Rwanda.

Les discussions ont porté sur les projets ci-après:

- Complexe sucrier
- Biscuiterie
- Gazogènes pour véhicules
- Laminoir de rond à béton
- Brasserie de Kigali
- Laiterie de Kigali
- Aliments enrichis en protéines
- Ramie.

Au stade actuel, il n'y a pas encore de concrétisation en faveur de l'un ou l'autre point de cet entretien.

3.10. SUEDE.

Coopération dans le secteur industriel. La coopération avec les industriels privés suédois est à ses débuts et fait suite à la visite que Monsieur le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a effectué en Suède en janvier 1985. Plusieurs projets sont en cours de négociation dont certains sont très avancés à savoir notamment: le projet de transformation de l'Usine d'Allumettes de Butare en Société Mixte, le projet de fabrication et d'entretien des équipements électriques et celui de fabrication d'alcool. La coopération avec le secteur privé s'étant avérée un complément appréciable à la coopération bilatérale proprement dite, il est demandé au Gouvernement Suédois d'encourager et d'appuyer les hommes d'affaires désireux d'investir au Rwanda.

Etat d'avancement des projets unités :

a) Projet de transformation de l'Usine d'Allumettes de Butare en une Société Mixte.

Un protocole d'Accord pour la transformation de l'Usine d'Allumettes de Butare en une Société Mixte signé en date du 6 Septembre 1985 entre l'Etat Rwandais représenté par le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat, et la Swedish Match représenté par Monsieur Costa Arner, Directeur de la Région Afrique et Moyen-Orient.

.../...

Le capital était fixé à 280 millions FRW représenté par 14.000 actions de 20.000 FRW. Chacune, la répartition étant fixée à :

- Gouvernement Rwandais	44,25%	123.900.000
- Swedish Match	13,5%	38.900.000
- Swedish Fund	12,5%	35.000.000
- RIANDEX	12,5%	35.000.000
- S.F.I.	7,15%	20.000.000
- B.R.D.	10,04%	28.100.000
- 7ème actionnaire		
TOTAL		
	100	280.000.000

Le Protocole d'accord prévoyait la création de la Société trois mois au plus tard après la signature du Protocole d'Accord. Etant donné que certains actionnaires à savoir la Swedish Fund et la SFI ont exigé d'abord qu'une étude préalable sur le bois dérourable soit faite afin de pouvoir prendre une décision définitive pour leur participation effective, les démarches nécessaires à l'obtention des accords de participation au capital et de financement à court et à long terme, étape préalable à la constitution de la Société n'ont pas été effectuées.

En vue de débloquer la situation, l'Etat Rwandais en accord avec la Swedish Match (chef de file de l'actionariat étranger) a procédé au recrutement d'un expert pour une mission d'une durée de six semaines en vue de mener des investigations relatives à l'approvisionnement et au coût du bois nécessaire à l'usine d'Allumettes de Butare.

En octobre 1986, une Délégation de la Société Financière Internationale-SFI et de la Swedish Match a effectué une visite auprès du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat pour assurer le suivi du dossier de mise en place de la Société mixte de l'usine d'Allumettes de Butare. Lors de cette visite, il fut recommandé ce qui suit :

- la SFI devrait participer au capital social de la nouvelle Société mixte de l'usine d'Allumettes de Butare;
- le Gouvernement Rwandais examinera les possibilités d'avaliser le crédit BITS pour la nouvelle Société et étudiera les modalités de baisse du prix du bois,
- le Comité de gestion de la SFI entreprendra les négociations du dossier début novembre 1986 tandis que le conseil d'Administration l'étudiera en janvier 1987.
- d'autres actions diverses ont été évoquées notamment l'importation des allumettes suédoises, les contacts avec Minagri pour examiner les meilleures modalités d'approvisionnement du bois à l'usine, un désengagement de la part de l'Etat Rwandais de façon

à privatiser totalement l'entreprise et un accroissement de la production de l'usine de façon à exporter vers les pays limitrophes une partie de sa production vers les années 1990, En janvier 1987, une autre mission conjointe SFI/Swedish Match est à nouveau passée au Rwanda et les résultats de cette visite sont notamment:

- mise au point du projet des statuts de la Société par actions à responsabilité limitée, appelée Société Rwandaise des Allumettes, en abrégé SORWAL en remplacement de l'Usine d'allumettes de Butare,
- détermination du capital social de 295.000.000 FRW dont=
 - 123.000000 pour l'Etat Rwandais
 - 37.100.000 pour RWANDESE
 - 29.500.000 pour la B.R.D.
 - 104.000.000 POUR LES PARTENAIRES ETRANGERS
- détermination de la composition du Conseil d'Administration de la SORWAL
- arrêt du calendrier des actions de mise en place de la SORWAL selon lequel la SORWAL sera effective début avril 1987.

b) Projet de fabrication et d'entretien des équipements électriques.

Le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat est en contact avec le groupe suédois BEVI en vue de réaliser le projet de fabrication des équipements électriques.

Conformément à la lettre du 30 octobre 1984 de l'African Scandinavian Industries Centre, le groupe BEVI avait une offre pour la création au Rwanda d'une compagnie pour la génération et la distribution d'électricité comprenant le programme suivant:

- fabrication d'équipements électriques,
- fabrication de lampes électriques,
- installation et entretien des moteurs,
- installation des Centrales hydro-électriques.

Lors de l'entretien que le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a eu à Stockholm en janvier 1985 avec le Directeur des projets et du Transfert de Technologie, Monsieur AKE Fogelberg celui-ci avait manifesté l'intérêt de son entreprise à contribuer au capital de la société à concurrence de 30% à condition de trouver un financement pour les études, lesquelles études devraient prouver la rentabilité de ce projet.

Aussi, Monsieur AKE Fogelberg avait promis de visiter le Rwanda en vue de se rendre compte des réalités du pays et de discuter avec les différents services techniques nationaux concernés par le projet, les modalités pratiques de réalisation.

D'autre part la demande adressée à l'ONUDI pour le financement des études de préinvestissement se rapportant à ce projet n'a pas encore trouvé de réponse.

c) Projet de fabrication d'alcool.

L'entreprise A/B Distilla, une entreprise d'Etat suédoise qui s'occupe de la production de liqueurs et de vins avait promis d'aider le Gouvernement Rwandais à effectuer les études de factibilité relatives à l'installation d'une distillerie au Rwanda et d'octroyer des crédits pour les équipements de production. Aussi, l'entreprise prévoyait l'envoi d'expert pour faire des investigations sur place dans le cadre de ce projet, mais cette visite n'a toujours pas eu lieu. La partie rwandaise quant à elle a transmis les termes de référence relatif à ce projet.

3.11. SUISSE:

- Appui au secteur non structuré.

Ce projet financé par la Suisse est exécuté par le BIT depuis 1982 est à sa deuxième phase et se poursuit normalement. Un montant de 2 millions de francs suisses a été prévu pour la période 1986/1987. Il est proposé au Gouvernement suisse de reconduire ce montant pour la période 1988/1989 de façon à assurer une continuité des activités du Projet d'appui au secteur non structuré qui a déjà atteint des résultats très positifs.

- Appui aux entrepreneurs forestiers et du bois.

La signature de l'accord concernant l'opération d'appui à ce projet pour la période 1985-1987 est intervenu le 10 Septembre 1985.

L'appui vise essentiellement à favoriser l'utilisation des ressources du pays tout en encourageant la promotion de l'Artisanat et de la petite Industrie locale par une action polyvalente axée sur la production, l'exploitation, le stockage, le conditionnement et la transformation du bois. Le but recherché est ^{le} développement cohérent de la filière forestière et du bois par une exploitation adéquate et rationnelle des produits/et d'emplois non agricoles, de l'amélioration de l'habitat, du mobilier et des constructions ainsi que de la réduction des importations. La contribution de la Suisse pour cette première phase s'élève à 1.25 millions F.S. Compte tenu des objectifs poursuivis par ce projet, il faudrait que le Gouvernement helvétique renouvelle son appui pour la programmation 1988-1989 à concurrence du même montant.

- Fonds d'appui aux innovations industrielles (F.A.I.I.).

Le F.A.I.I. est un projet exécuté dans le cadre de l'accord de coopération conclu entre le Rwanda et la Suisse le 27 Août 1985 et ses principaux objectifs sont d'appuyer des initiatives visant l'amélioration des matériaux de construction locaux, la valorisation des ressources naturelles et la création d'emplois rémunérateurs. Il est à souhaiter que le fonds poursuive ses activités d'appui aux entreprises rwandaises notamment à la Briqueterie de Ruliba qui vient de voir le jour et qui nécessitera une longue période de consolidation.

Briqueterie Rwandaise de Ruliba.

La participation de la Banque Rwandaise de Développement au capital social de la Briqueterie de Ruliba a été décidée et approuvée par son Conseil d'Administration en séance du 20 mars 1986. Cette participation est arrêtée à la somme de 20 millions de FRW. En outre un accord concernant l'opération de coopération financière en faveur de la B.R.D. en vue du financement de cette briqueterie a été signé à Kigali le 24 mai 1986 pour un montant de 5 millions de FRW. Rappelons que cette contribution non remboursable sera rétrocédée sous forme de prêt à la B.R.D. qui, à son tour la rétrocédera à la Briqueterie de Ruliba.

Appui à l'artisanat céramique en Préfecture de Kibuye.

Suite aux difficultés rencontrées par ce projet depuis 1985, la partie Suisse a informé le Gouvernement en juin 1986 qu'elle n'était plus en mesure de justifier la poursuite de son appui à ce projet. Elle souhaite que toutes les démarches de cessation de cet appui soient terminées avant mi 1987. Une évaluation du projet a été engagée par les deux parties et le rapport sera l'objet de discussion bilatérales. De plus, il a été convenu lors des contacts établis en 1986 que la partie rwandaise soumettra à la partie helvétique pour financement, de nouvelles actions de développement de l'argile sur les bases différentes de celles qui prévalent dans le projet céramique de Kibuye.

IV. Coopération avec l'AMERIQUE.

4.1 BRÉSIL.

Le Brésil a transmis à la partie rwandaise une liste des entreprises susceptibles de nous aider à réaliser des projets industriels discutés au cours de la Réunion de Solidarité.

Ainsi, le Gouvernement Brésilien serait disposé à examiner les possibilités d'apporter une contribution pour couvrir une partie des frais en monnaie brésilienne relative à la réalisation des études s'y rapportant. La société Toyo Senico détentrice des technologies de filature de ramie a accepté finalement de recevoir une mission technique rwandaise pour arrêter les modalités pratiques de coopération pour la réalisation du projet Ramie.

4.2. CANADA

Initiative Afrique 2000.

Annoncée le 6 mai 1986, l'initiative du Canada en faveur de l'Afrique vise à mettre sur pied une série de petits projets pour répondre aux besoins des pays africains dans les 15 prochaines années. Soucieux de l'impact très positif qu'exercent de telles réalisations sur le développement de l'ensemble du pays, le Gouvernement Rwandais a déjà exprimé son intérêt aux autorités canadiennes en demandant qu'au moins 10 millions de dollars soient réservés au Rwanda. Les différentes actions à développer en matière industrielle, minière et artisanales seront données au moment voulu. De plus dans le cadre de la promotion des petites et moyennes entreprises; le Canada pourrait fournir à la partie rwandaise un appui aux petites entreprises dans certaines Communes de Ruhengeri à savoir Kigombe, Ruhondo; Nyakinama et Nyamutera.

Dans le domaine industriel, l'on a proposé en 1985 le financement de la finalisation des études des projets ci-après, propositions faites au CRDI-Centre de Recherches pour le Développement International et la réponse est toujours attendue:

- extraction de l'huile d'avocat,
- production de protéines à partir de la banane,
- production d'engrais.

En juin 1986, les projets ci-après furent également proposés à la partie canadienne:

- compostage des déchets urbains
- pesticides et insecticides, actuellement déjà attribué,
- engrais azotés et chaux.

De même, il a été sollicité un financement pour les Projets Laiterie industrielle, les aliments pour enfants et la transformations des tubercules en féculles, mais l'on attend toujours la suite de la part de la partie canadienne.

Pour le secteur minier, il faut rappeler l'assistance canadienne dans la réalisation des travaux de prospection minière aéroportée, au cours de l'exercice 1984. Les travaux d'analyses sont toujours en cours. Il faudrait hâter leur réalisation étant donné que les données de cette analyse sont indispensables pour le Service des Recherches Minières et Géologiques dans le cadre de l'évaluation des ressources minières du Rwanda.

.../..

4.3. ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Soutien à la Réforme de Politique Industrielle et de l'Emploi.

Le Gouvernement des USA a déposé le 27 juin 1986 la somme de 3.500.000 \$ USA au compte de la Banque Nationale du Rwanda ouvert à la FEDERAL Reserve Bank. Ce montant représente la première tranche du fonds destiné au programme de soutien à la Réforme de Politique Industrielle et de l'Emploi qui devient ainsi opérationnel. Programme PRIME coordonné par les Services du Ministère des Finances et de l'Economie et auquel participe activement le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat. De plus lors de la visite de Monsieur John Edwin URSON, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique auprès de la République Rwandaise ^{au MINIMART} les actions ci-après ont été convenues entre les deux parties:

- L'OPIC sera le chef de file dans les contacts avec les hommes d'affaires américains et la partie américaine sera informée des contacts déjà engagés entre le Ministère de l'Industrie; des Mines et de l'Artisanat et l'OPIC pour fournir un appui nécessaire,
- Technoserve sera également utilisé du côté rwandais car il apparaît plus crédible vis-à-vis du monde américain;
- Pour le secteur minier la partie américaine suivra très attentivement la réalisation de l'étude de relance des activités du secteur minier afin de fournir toute assistance nécessaire au moment voulu
- Pour le secteur artisanal, des visites de quelques unités artisanales à travers tout le pays seront organisées afin de permettre à la partie américaine d'avoir des informations suffisantes en ce domaine.

C'est donc dans ce cadre que la coopération américano-rwandaise en matière industrielle, minière et artisanale se poursuivra. La coopération avec l'entreprise Technoserve se poursuivra et se renforcera également en matière d'appui et d'assistance de tous genres aux petites et moyennes entreprises.

4.4. MEXIQUE.

Le Mexique a participé à la Réunion de la Solidarité, le Délégué du Mexique à cette réunion a exprimé la volonté de son pays pour une coopération industrielle avec le Rwanda.

C'est ainsi que le Mexique voudrait nous aider dans la réalisation des projets suivants:

- Industrie des cuirs et peaux;
- Tabaculture;
- Produits pharmaceutiques;
- Zones industrielles et domaines industriels.

.../...

Le même délégué a indiqué que son Gouvernement pourrait financer les frais de séjour et de déplacement à l'intérieur du Mexique des techniciens rwandais.

Pour les experts mexicains se rendant au Rwanda le Mexique paierait les frais de subsistance (salaire, etc.....) tandis que le Rwanda supporterait les frais locaux (logement, déplacements à l'intérieur, etc....).

En ce qui concerne les voyages internationaux, la somme reste à déterminer.

Les contacts épistolaires sont entretenus en vue d'aboutir aux réalisations concrètes.

.../...

V. Coopération avec l'Arabie-Saoudite

En égard à l'offre de coopération présenté par un homme d'affaires de RIYADH en Arabie Saoudite et en référence à la lettre n° 194/16.11.20 (a) 4 h de l'Ambassadeur de la République Rwandaise à RIYADH adressée au Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat en date du 20 Avril 1986, le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a fait des propositions pour cette coopération à travers les lignes ci-après :

1. Projet laitier.

Le Gouvernement Rwandais envisage de reconvertir la ferme d'embouche de Rusumo en une ferme laitière et d'installer une unité de traitement et de transformation du lait produit.

La coopération souhaitée de la part du partenaire se situe au niveau de l'assistance technique et financière en vue de la réalisation du projet.

2. Moulins pour aliments.

Le partenaire devrait préciser le type de moulins qu'il compte installer au Rwanda et surtout les produits agricoles qui l'intéressent le plus, afin de lui fournir des renseignements utiles.

3. Traitement de fruits et légumes.

Plusieurs promoteurs locaux ont déjà manifesté l'intérêt pour le traitement et la conserverie de légumes et fruits.

La partenaire éventuel pourrait donc s'associer à l'un ou l'autre promoteur dès qu'il aurait fait une proposition concrète, notamment le type de fruits à traiter et la capacité envisagée.

Les fruits tels que bananes, goyaves, avocat, ananas, oranges ainsi que les légumes comme haricots verts, petits pois et légumes verts divers pourraient faire l'objet d'une conservation.

4. Usine de mise en boîte de poissons.

Compte tenu de nombreuses rivières et lacs poissonneux existant au Rwanda, il est possible de valoriser cette richesse par l'augmentation de la production et la conservation de celle-ci. Il est souhaitable que notre partenaire puisse faire l'évaluation de la production actuelle et les potentialités de son extension afin de pouvoir fixer la capacité de l'unité envisagée.

5. Production d'aliments et liqueurs à base de bananes.

Une unité d'une capacité de traitement de 2.000 tonnes de bananes par an existe depuis 1978 à savoir l'Office de Valorisation de la Banane au Rwanda. Elle produit du jus, du vin et de la liqueur de banane. Une étude de faisabilité pour sa réhabilitation a été réalisée et l'investissement complémentaire est estimé à 300 millions de francs rwandais environ. Notre partenaire pourrait ainsi examiner les possibilités de participer au financement de ce projet de réhabilitation de l'OVIBAR.

6. Usine d'engrais et de traitement chimique.

Etant donné qu'il n'existe aucune usine de production d'engrais et de traitement chimique dans le pays, il est souhaitable que le partenaire saoudien fasse des propositions plus détaillées en ce domaine.

7. Traitement de papiers:

Les Papeteries du Rwanda, unité déjà existante qui fabrique des cartons ondulés et des plaques isolantes pour plafonds, éprouvent le besoin de réhabilitation. L'homme d'affaires saoudiens pourrait intervenir à ce niveau, surtout que l'unité en question a la mission de produire également du papier dans sa troisième phase. Toutefois, il peut proposer la création d'une seconde unité en indiquant tout au moins le produit envisagé et l'origine des matières premières.

8. Formation du personnel industriel:

Dans le cadre du développement industriel du Rwanda, la formation du personnel industriel est un atout important et est même recommandée. On ne peut que saluer chaleureusement toute initiative dans ce sens et attendre les propositions concrètes en ce domaine.

9. Secteur minier:

S'agissant de ce secteur, l'entreprise "SOMIRWA" qui assurait l'exploitation et la commercialisation de l'étain et du wolfram a été liquidée. Le Gouvernement Rwandais est entrain de mener des études pour la relance des activités d'exploitation et de commercialisation des produits miniers en plus de la mise en place de la COPIMAR pour la promotion de l'artisanat minier. Des contacts sont également en cours pour la recherche d'un partenaire dans la relance des activités minières. L'homme d'affaires saoudien pourra être associé au moment voulu lors du montage de la formule qui sera retenue.

VI. Coopération avec Organismes internationaux et interrégionaux.

6.1. Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT):

Une délégation conduite par le Directeur Général de la Coopération Scientifique et Technique auprès de l'Agence a visité notre pays du 17 au 23 avril 1986. A cette occasion quatre projets ont été identifiés et les requêtes officielles y relatives ont été adressées à l'ACCT. Il s'agit d'un projet d'apiculture dans la zone du chantier des jeunes de l'Est, d'une étude technique pour la mise sur pied d'une unité de fabrication de jus d'ananas et conserverie de tomates, d'un projet d'installation de séchoirs à énergie solaire ainsi que la fourniture d'équipements collectifs aux jeunes de centres de formation et des groupements socio-économiques des chantiers du NORD, SUD et EST. Le financement total demandé à cette fin s'élève à 10.532.826 FRW.

6.2. Banque Africaine de Développement (BAD)

Le Président de la Banque Africaine de Développement a effectué une visite de travail au Rwanda du 23 au 27 mars 1986. Au cours de son séjour, il a eu l'occasion de visiter des projets réalisés avec le concours de la BAD. Il s'est aussi entretenu avec le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat et a rendu visite à l'OVIBAR. L'entretien a porté essentiellement sur 3 projets pour lesquels l'action de la BAD est vivement souhaitée. Il s'agit :

- Etude de réhabilitation du secteur théicole,
- Plan directeur de l'industrialisation et l'aménagement des zones industrielles,
- Promotion de la petite et moyenne entreprise en milieu rural.

Le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat a par ailleurs évoqué le projet de réhabilitation de l'OVIBAR dont le coût est estimé à 300.000.000 FRW et pour lequel l'intervention de la BAD est vivement souhaitée. Dans sa réponse, le Président de la BAD a suggéré de recourir à la B.R.D. pour qu'une partie de la ligne de crédit octroyée à cette institution puisse servir au programme de réhabilitation de cette Office ou même à la Banque de Développement des Pays des Grands Lacs (B.D.G.L.). De plus, il a signalé que la Banque examinera les possibilités de financement pour le Plan Directeur d'industrialisation sur les Fonds du compte de l'assistance Technique. Les Projets SONAFRUILTS, Ramie et Gaz méthane seront inscrits en pipeline auprès de la BAD. Enfin il a été signalé que le Service de Promotion et de développement des Investissements en Afrique (APDI) fournira un appui au Rwanda, une fois que ses activités démarreront. Il s'agit d'un Service conjoint BAD, SIFI, PNUD.

.../...

Par ailleurs, d'autres projets ont été soumis à la Banque Africaine de Développement et la réaction est attendue, il s'agit notamment du Complexe agro-sucrier de l'Akagera (études technique et exécution). Le coût est de 76.658.000 \$ US et il est demandé à la BAD de participer financièrement. Les premières études ont été concluantes et le Rwanda sollicite le financement de la deuxième phase des études.

6.3. Banque Mondiale.

La Banque Mondiale et le Fonds d'Etudes ont accepté de financer les projets suivants:

- Etude de rentabilité sur la transformation de l'Usine d'Allumettes de Butare en une Société mixte.
- Etude de marché sur les produits CONFIGI.
- En décentralisation de la zone d'embouche laitière et de la pharmacie vétérinaire à Gishwati.

Pour les domaines industriels, il faut signaler en plus les actions ci-après :

- Réalisation du complexe agro-industriel sucrier,
- Appui en matière de stratégie d'industrialisation du Rwanda,
- Appui aux structures du Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat,
- Participation à la relance des activités du secteur minier du Rwanda.

6.4. Communauté Economique Européenne. (CEE et FED).

La Communauté Economique Européenne participe dans la réalisation des Projets suivants :

- Etainerie de HUYE

Investissement nécessaire : 6.856.620 FRW

Promoteur : Frère Jacques Emerry

Avancement du projet: inauguré en juillet 1986.

- Etude de relance du secteur minier

Le FED a assuré le financement de l'étude de relance des activités du secteur minier et le rapport sera disponible très prochainement. Dès que l'étude sera disponible, des négociations seront engagées avec les bailleurs de fonds potentiels afin de trouver des moyens financiers et une assistance technique suffisants pour procéder à la phase d'exécution (Banque Mondiale, FED, USAID, etc.).

- Assistance technique à l'Office du Thé.

La commission a également approuvé le 31 juillet 1986 au titre des aides non remboursables du Vè FED la prolongation de l'assistance technique à l'OCIR-Thé pour un montant de 300.000 ECUS.

- Développement de l'industrie artisanale minière -COPIMAR-

Le contrat du projet de développement de l'industrie artisanale a été signé le 15 avril 1986 par le Représentant de la C.E.E et le 2 mai par notre Ambassadeur à Bruxelles. Il est à rappeler que le projet bénéficie d'un montant de 2,84 millions d'ECUS. Actuellement ce projet se trouve au sein du Conseil National de Développement pour étude avant ratification de l'accord de prêt.

6.5. Communauté Economique des Pays de Grands Lacs (CEPGL)

Une mission d'évaluation des projets communs et communautaires est passée à Kigali et a visité BOROA, RWANDEX-Chillington et la Cimenterie de Mashyuza. Au stade actuel, l'on attend la suite du développement de la coopération commune et communautaire en cette matière au sein de la CEPGL.

6.6. Centre de Recherche pour le Développement International (C.R.D.I.)

Il importe de signaler que le Centre de Recherche pour le Développement International a organisé du 17 au 31 mai 1986 un atelier national de recherche sur la politique technologique.

6.7. CRAFT ET ARCEDEM.

Le Rwanda poursuit des constacts épistolaires entre le Centre Régional Africain de Technologie (CRAFT) d'une part et le Centre Africain de Conception et de Fabrication Industrielle (ARCEDEM) d'autre part. Ces Centres pourraient épauler le Rwanda en matière de promotion de la technologie appropriée dans le domaine industriel.

6.8. OMPI.

Le 29/8/1984, le Rwanda est devenu membre du Comité Permanent de l'OMPI de la Coopération pour le Développement en rapport avec la Propriété Industrielle (PC/IP) et du Comité Permanent de l'OMPI chargé de l'information en matière de propriété industrielle.

L'OMPI a organisé en 1986 comme par le passé des Séminaires de formation. A cet effet trois candidats, ont été retenues. La coopération entre l'OMPI et le Rwanda en ce qui concerne le financement et l'organisation du Service de la Propriété Industrielle pourra être considérée après l'approbation de la révision de loi sur la propriété industrielle à laquelle l'OMPI a collaboré.

6.9. Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel -ONUDI-

L'ONUDI finance actuellement le projet DP/RWA/84/006, Assistance au Développement Industriel. Aussi, des interventions ponctuelles ont été enregistrées notamment en ce qui concerne la consultation pour la réalisation des études de projets suivants :

- Concrétisation du programme initial intégré de promotion industrielle dans le cadre de coopérations sous-régionale;
- Etudes sur les potentiels de développement industriel sur la base des ressources locales;
- Laboratoire d'analyse de sulfate de quinine;
- Séminaire sur la négociation et l'évaluation des accords de transfert de technologie;
- Assistance aux Pateries de ZAZA;
- Séminaire de formation à la préparation et à l'évaluation des projets industriels;
- Assistance à la gestion des entreprises;
- Assistance dans l'élaboration du schéma directeur d'industrialisation;
- L'accord de licence pour le système COMFAR a été signé le 02/09/1986.

6.10. Zone d'Echanges Préférentiels -ZEP-

Lors de la 3ème réunion du Comité de coopération industrielle, tenue à Lusaka du 23 au 25 mai 1984, les délégués ont mis l'accent sur les projets suivants :

- la sidérurgie
- l'industrie chimique
- l'industrie des pesticides
- l'industrie pharmaceutique.

Le projet de fabrication d'engrais azotés à partir du gaz-méthane du Lac Kivu figure sur la liste des projets de la ZEP à court terme.

6.11. C.D.I.

Une mission de vérification de projets du C.D.I. a visité le Rwanda en 1985 en vue de planifier les intervention du C.D.I. dans les pays sous-loné III.

- Atelier de Mécanique Générale:

Le CDI a financé les études de faisabilité réalisées par un partenaire potentiel de jointventure française. Les négociations en cours et les nouvelles orientations prises indiquent que le dossier devra être revu en 1986 par le partenaire potentiel français.

- Production de laine angora:

Le CDI cofinance une étude de faisabilité avec un partenaire allemand. Le projet est soutenu par la Banque Rwandaise de Développement selon les résultats. Le CDI envisage une assistance aux négociations.

- Briqueterie de Papyrus et de parches de café:

A la suite du projet pilote sur l'utilisation des parches de café soutenu par le CDI, le promoteur a décidé d'accroître sa production. L'étude de cette extension a été supervisée par le CDI et le rapport provisoire a été remis fin ... 1985.

- Aide au titre de voyage de contrat:

Le promoteur rwandais d'une Briqueterie a été invité à venir en Europe pour rencontrer différents partenaires potentiels. Les négociations sont en cours avec la Banque Rwandaise de Développement pour le financement de l'équipement. Un autre promoteur qui avait été invité à participer au forum industriel de l'Afrique Centrale, n'a pas pu y participer.

- Informations fournies à des entrepreneurs rwandais.

Le CDI a répondu à des nombreuses demandes d'informations concernant entre autre la production de tuiles en ciment et le tissage de sacs en polypropylène. Il y a enfin lieu d'ajouter que la Banque Rwandaise de Développement, antenne du CDI au Rwanda est un correspondant efficace. Le CDI est également en contact avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda et le Département de l'Economie et du Commerce du Ministère des Finances et de l'Economie.

6.12. B.A.D.E.A.

Le Projet du complexe agro-industriel sucrier a également été soumis à la BADEA. Le rapport de la 1ère phase des études de préfaisabilité et portant sur les périmètres identifiés a été remis à la BADEA qui se prononcera semble -t-il après avoir reçu les études de factibilité.

.../...

A N N E X E S :

- ANNEXE I. : Coopération industrielle avec le Kenya; Projets autorisés ou en cours d'étude.
- ANNEXE II. : Situation Générale des projets industriels en mai 1986.
- ANNEXE III. : Situation des projets de la coopération industrielle entre le Rwanda et le Secteur privé français.
- ANNEXE IV. : Projets industriels en négociation avec des partenaires français.
- ANNEXE V. : Projets nouveaux de coopération franco-rwandaise.

.../...

Annexe I : Coopération Industrielle avec le KENYA: Projets autorisés ou en cours d'étude

Promoteur	Projet	Etat d'avancement	Décision
A. Athi River Mining Ltd	Insecticide sur base de kaolin. Kaolin pour autre utilisation. Etle pour papeterie et autre utilisation. Chaux pour l'agriculture.	Le document de projet a été présenté par le promoteur en juillet 1986. Il a été révisé par les services de la Direction Générale de l'Industrie. C'est ce document révisé qui sera définitif. Le montage financier est le suivant : 1. Capital social: Athi River: 20.000.000 en devises OCIR : 5.000.000 FRW B.R.D. : 18.500.000 FRW 2. <u>Crédit</u> Crédit de caisse : 5.500.000 FRW 50.000.000 FRW	Projet autorisé le 14/8/86 pour les 4 produits mentionnés et ce pour 9 mois dès le 14/8/86.
2. RASIK PATEL (Société FEMETAL)	Fers à béton. Autres produits dérivés du fer.	Le début de la correspondance date du 17/07/1980. Le 1er dossier a été transmis le 23/04/1985. Après quelques temps de gel, le dossier a été réactivé en décembre 1985 pour être autorisé le 25/02/1986. Etat actuel: demande de terrain en juillet 86 demande de registre de commerce en septembre 1986. Concernant le terrain, le MINITRAPE a demandé au Promoteur de lui fournir certaines informations (avant projet de construction, procédé, ...). Une demande de permis de travail a été faite au MINIFOP en faveur d'un directeur expatrié. Une demande d'exonération des droits d'entrée sur les machines et les matières a été faite au MINIFINCO le 01/10/1986 et la réponse est attendue.	Autorisation du 25/02/86 pour 12 mois à partir du 25/02/1986.

PROMOTEUR	PROJET	ETAT D'AVANCEMENT	DECISION
3. Orbit chemical Industries Ltd.	Savon "Pa", pesticides "DURACELL"	L'offre d'installation de ces projets a été transmise par l'Ambassadeur du Rwanda à Nairobi, le 30/09/1986.	-
4. Krystalline Salt Ltd.	Raffinerie de Sel brut.	L'offre date du 29/09/86 et vient de l'Ambassadeur du Rwanda à Nairobi. Le promoteur cherche des partenaires rwandais intéressés par l'importation du sel et avec lesquels il envisagerait d'installer éventuellement une raffinerie de sel brut dans notre Pays. Ce dossier est en instance d'instruction.	
5. Impact Général Agenciel	Fabrication de T-shirts	La lettre d'intension date d'avril 1986 pour l'installation d'une fabrication de T-shirts. Les emplois seraient de 40-45 personnes au début, pour doubler 2 ans. Le MINIMART lui a demandé son dossier d'investissement le 06/06/86 et la réponse est attendue.	-
6. Intrade Dynames Ltd.	Industrie céramique	L'offre date du 20 janvier 1984. La société commercialise les machines industrielles, les produits pharmaceutiques, la quincaillerie, les fournitures de bureau et le papier. Mais au Rwanda, elle voudrait réaliser une industrie céramique. Le MINIMART a répondu le 13 mars 1984 pour manifester son intérêt pour le projet et a invité le promoteur à venir discuter de son projet; aucune suite depuis lors.	-
7. Kobil	Liste des projets	La lettre MINIMART du 8 juin 86 adressée à l'Ambassadeur du Rwanda à Nairobi et transmettant une documentation relative à la liste des projets industriels en promotion. dans notre pays, leurs fiches techniques et le code des investissements n'a eu aucune suite jusqu'ici.	-

PROMOTEUR	PROJET	ETAT D'AVANCEMENT	DECISION
8. Mascon SARL	Informations sur : - Rwakina - Insecticides et pesticides - Batteries pour véhicules - Produits pharmaceutiques.	Lettre du 07/08/86, suite à la visite du Ministre à la Présidence aux Usines Mascon SARL qui souhaitent réaliser certains projets : Produits de Rwakina, insecticides et pesticides, batteries pour véhicules et produits pharmaceutiques. Dans sa réponse du 17/10/86, le MINIMART a transmis au Ministre à la Présidence des informations sur Rwakina et son état actuel (sur tout l'état des machines et équipement) sur le projet de batteries pour véhicules, sur les pesticides et insecticides, sur les produits pharmaceutiques, tout en faisant remarquer que les 2 derniers projets ont été déjà attribués. Le MINIMART a en outre transmis une liste de projets sans promoteurs pour que la Société puisse opérer un éventuel choix.	
9. Autres promoteurs Kenyans non encore identifiés.	Kaolin Tale Chaux	D'après une lettre du 13/10/86 de l'Ambassadeur du Rwanda à Nairobi adressée au MINIMART, quelques promoteurs du Kenya seraient intéressés par le projet attribué à ATHIRIVER MINING, dans sa réponse du 04/12/86, le MINIMART a précisé à l'Ambassadeur du Rwanda à Nairobi ce qui suit : Athi Rover produira 2.400 T d'insecticide à base de kaolin 250 T de céramique et 75 T de peinture, toujours à base de kaolin. Pour le tale, il produira 2.500 T pour le papier et 500 T pour d'autres usages. Quant à la chaux, ce sera 100 T pour l'Agriculture, 100 T pour la peinture et la construction. Comme seule la production de chaux est insuffisante, l'AMBARAMANDA NLILOBI a été prié de contacter ces sociétés pour venir discuter de la production de chaux, graphite, etc.. car la matière première est disponible.	

ANNEXE II. : Situation générale des projets industrielles - Mai 1986.

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
1. Sacs en sisal	1. Jumepili 2. BACANAHE Léonidas B.P. 154 Gisenyi 3. Jason M. Kessi 2 rue Français Durafon Kvalauchet Parc GENEVE. 4. TUMUSABYEYEZU J. B B.P. 485 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en 1984 au promoteur n'est pas encore transmis. A suivre. IDEM Dossier préliminaire transmis à l'Anbarwanda à Bonn le 5/1/1982. Le promoteur semble avoir abandonné les pourparlers
2. Sacs d'emballage pour ciment	1. Mohamed B.P. 1276 KIGALI 2. Coopération Chinoise C/O INAFRET KIGALI.	Le dossier d'investissement demandé en 1983 au promoteur n'est jamais transmis. Désistement du promoteur Les études préliminaires par la délégation chinoise lors de la réunion de solidarité en juin 1985 n'ont pas été transmises. A servir.
3. Fabrication de papier	1. Winkler + Dennebier Postfach 2340 D-5450 Neuwied, 1 2. Tolaram Mar-Keith Essen 1 R.F.A. 3. Verband Deutscher Maschinen-Und Anlagenbau Lyone-Strasse 18 6000 Frankfurt 71	Le mode d'intervention demandé en octobre 1984 n'a pas été précisé. A suivre. L'entreprise n'a pas réagi aux informations lui données sur le projet en juillet 1984. Juillet 1984, le MINIMART a transmis les informations sur le projet. Attente de réaction.

.../...

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
	4. Maschinen Fabrik Honsel GmbH Postfach 4229/30 4800 Bielefeld 1	L'entreprise n'a pas réagi aux informations lui données en octobre 1984 sur le projet et n'a pas précisé le concours souhaité. Attente de réaction.
	5. NDAMAGE Eliabu B.P. 196 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé au promoteur depuis 1983 en septembre n'est jamais transmis Désistement du promoteur peut-être.
	6. BUNEGERI André B.P. 391 KIGALI	L'étude promise par le promoteur depuis juillet 1983 n'est pas encore transmise. Désistement du promoteur.
	7. M.Y. Galvert B.O BOX 30146 Nairobi	Pourparlers presque abandonnés puisque les dernières correspondances datent de juin 1977. Abandon.
4. Ardoises pour écoliers et touches	1. HABIYANA Clément (Papyrus) B.P. 282 KIGALI	La dernière correspondance (le 30/1/1984) du promoteur informe le MINISTRE qu'il est à la recherche de la technologie. A suivre.
	2. SISSI Evariste B.P. 943 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en septembre 1985 est attendu.
	3. TWAGIRAYEZU Yovita B.P. 24 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en janvier 1986 est encore attendu.
	4. RWAGAFILITA P.C. B.P. 359 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en janvier 1986 pour une telle fabrique à Rwamagana est attendu.
5. Batterie pour véhicule	1. RWANDA-Motor B.P. 448 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé depuis juillet 83 n'est toujours pas arrivé. Le promoteur continue à affirmer qu'il s'occupe du projet mais il faudrait qu'il le fasse officiellement.

.../...

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
	2. SAR MOTOR B.P. 1181 KIGALI 3. F. Houbey B.P. 990 KIGALI 4. SUPACONGO P.O. BOX 4783 KAMPALA	Le dossier d'investissement demandé depuis septem- bre 84 n'est pas encore transmis. A suivre. Le dossier d'investissement n'est pas transmis depuis 1982 (projet presque abandonné par le promoteur) Les derniers pourparlers datent de 1982 (projet presque abandonné par le promoteur) demandé au Le dossier d'investissement du promoteur depuis mars 1983 n'est toujours pas arrivé. Désistement du promoteur. Le dossier d'investissement demandé au promoteur depuis octobre 1984 n'est toujours pas arrivé. A suivre. La mission de l'entreprise suggérée en 1984 par le MINIMART est toujours attendue. A suivre.
6. Triplex 7. Panneaux agglomérés des bambous	1. BAZAMBANZA Pierre B.P. 202 KIGALI 2. Ets TUNYEMANA B.P. 3 KIGALI 1. Mercure Holz Engineering Escherbergweg 6.600 Saarbrueche R.F.A. 2. Vecoplan Gmbh Postfach 1245 D-5439 bad Marien berg R.F.A.	L'offre de la société a été jugée en 1984 par le MINIMART comme prématurée et n'a pas été renouvelées Attente de nouvelle négociations.

.../...

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
8. Appoules électriques	1. Watt 20149 Milano Via Carlo Rauzza 2. Suleymen Y B.P. 299 KIGALI 3. Berti U et Berti A Via SDA Equisto, 7 20.094 Fizzonasco Pleva Ennuelle (Italie) 4. Inter-Bison Gales D-3237 Springe 1 R.F.A. 5. Sté Fulton Entreprise Noperland 50 B-2000 Anvers BELGIQUE	L'offre consistait en la fourniture d'équipements en 1984 par l'intermédiaire de Nik-Assidh qui n'a pas poursuivi les contacts. Désistement. Le dossier d'investissement en 1983 n'est pas arrivé. Désistement du promoteur. Le derniers pourparlers (manifestation d'intérêt) en janvier 1985. A suivre Transmission des termes de référence à la Société en janvier 1983 mais pas de réaction (pourparlers presque abandonnés) Pourparlers presque abandonnés car le dossier d'investissement demandé en janvier 1981 n'est jamais arrivé.
9. Pylônes électriques	1. Fabrican Rue Catti de Gamond 254 B 1180 Bruxelles 2. Fabrinetal 87 avenue Albert Langaster 1180 Bruxelles	En juin 1984, l'entreprise avait proposé d'élaborer une étude de factibilité. Cette étude est toujours attendue ainsi qu'une mission d'un consultant. Le dossier d'investissement demandé à l'entreprise en mai 1984 n'est toujours pas arrivé ni les études qu'elle avait promises de réaliser. Désistement. L'étude de marché réalisée par le MINIKART a montré que le marché national ne peut pas justifié une installation du genre sauf pour la CEPGL. Des négociations sont en cours avec le Gouvernement Indien en vue de la réalisation d'une étude au niveau de la CEPGL.
10. Ramie	1. Segard S.A. B.P. 40 Riorges 42309 Roanne FRANCE	Pourparlers abandonnés car la Société est tombée en faillite

.../...

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
11. Compostage des déchets urbains	1. Ségouire Frères B.P. 40 Riorges 42309 Roanne France	L'entreprise a effectué une visite au Rwanda en septembre 1984 et a transmis une étude de faisabilité en février 1985. Après évaluation du dossier, il a été conclu que l'activité de ramassage n'est pas rentable alors que celle du traitement l'est. Ainsi il a été question de dissocier les 2 activités ou de réaliser le projet sur financement de l'Etat. La décision est toujours attendue.
12. Farine de sorgho produite industriellement	1. C.I.D.R. B.P. 11 Autrèches 60350 Cuise-la Motte France.	Les 3 tonnes d'échantillon demandés par l'entreprise à titre d'essai ont été expédiées par l'OPROVIA en janvier 1985. On attend le retour de la farine et les propositions pour l'installation du projet.
13. Laboratoire de contrôle médical	1. MUGIANEZA Jean Huse B.P. 1147 KIGALI	MINIFINECO Le) a demandé l'avis du MINISANTE en 1983 sur l'opportunité du projet, mais pas de réaction de ce Département, ce qui bloque la poursuite des pourparlers. Apparemment le promoteur s'est désisté.
14. Pierres précieuses	1. Hans A. Miller Precious Minerals Corporation Europe (P.M.C)	Les négociations entre le Rwanda et le promoteur n'ont pas abouti, l'arrêtées depuis novembre 1979. Abandon du projet.
15. Maiterie et Aliments enrichis en protéines	1. Société Razel + Grandes Minoteries à Fèves de France 44, rue de Louvre 75001 Paris	Mission effectuée au Rwanda en octobre 1984. Leur proposition était de jumeler les deux projets. Mais suite aux difficultés de matières premières pour les projets Aliments enrichis en protéines, ils ont proposé en 1986 de s'occuper uniquement de l'enrichissement de la farine de manioc. Une étude est attendue dans ce sens.
16. Aliments enrichis en protéines	1. P.D.G. de la Société Consommes Commoditus Consultants L. ubentif 23 Postfach 20227 4.300 Bissen 12 R.A.	Une mission de cette société est arrivée au Rwanda en octobre 1984 et avait promis d'élaborer une étude de préfactibilité (qui est toujours attendue) avant d'entamer les autres phases du projet comme: trouver un partenaire et le financement du projet. A suivre.

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
17. Distillerie à partir de la mélasse.	1. GAKWAYA Venant	MINIMART avait suggéré en 1984 au promoteur de contacter l'entreprise Sanyu du Kenya pour des informations complémentaires sur son dossier technique transmis le 20/10/1984. Le MINIMART attend toujours les résultats de ces contacts. Il y a lieu de présumer le désistement du promoteur.
18. Amiante ciment	1. Interbest Ges. n;b. H and Co. K.G. Neubouweg 27 A-6380 ST Johanne Tirol (Autriche)	Le MINIMART avait demandé à cette société la participation sur le plan de la gestion et du financement suite à son offre présentée en septembre 1984. Le MINIMART attend toujours la réaction à sa proposition. En outre le dossier d'investissement demandé en octobre 1984 n'est pas encore transmis. Désistement du promoteur.
19. Engrais bio-végétal	1. Fabricom B-1180 Bruxelles	En 1985, le MINIMART avait demandé à la Société son dossier d'investissement et signalé qu'il recherche la participation financière pour les études de factibilité, équipement et financement de la réalisation. Après la visite de Mr. Lelangue, aucune option n'a été faite. A suivre.
	2. Ramboll et Hanneman	L'offre de cette entreprise a été présentée en août 1984. D'après la note de Mr. Russon, Conseil-ler au MINIMART, cette offre n'était qu'une plaquette publicitaire, donc à ne pas considérer.
	3. Russel Uclaf 163, avenue Cambetta 75020 Paris France.	Offre adressée à l'OCIR en mai 1984. Pas de suite connu. A suivre.
	4. Fottorio Di Rochetta Italie	Le MINIMART propose en juillet 84 de chercher un autre partenaire car son installation à Kampala n'est pas sûre. L'Ambarwanda à Kampala poursuit les enquêtes. A suivre.

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
20. Entreprise de mécanique générale.	1. Ets SICCARDI FRANCE	L'étude de factibilité transmise en 1985 a été jugée incomplète et le MINIMART a demandé au promoteur d'effectuer une 2 ^e mission au Rwanda afin de pouvoir la compléter. Pour ainsi faire, des requêtes de financement de la mission ont été adressées au CDI et au F.A.C. On attend la réponse de ces 2 institutions.
21. Champagne à partir de la banane	1. R.Desenfans 81 ⁿ rue de la Goulette 6260 Bouffioylx BELGIQUE	En septembre 1984, le MINIMART avait demandé au promoteur le dossier technico-économique qui ne lui est pas encore transmis. A suivre.
22. Ecrous, boulons et vis	1. Voss and Umlat G.m.b. H. and Co. Postfach 106460 2.000 Hambourg 1	En septembre 1984, le MINIMART avait demandé au promoteur le dossier d'investissement pour poursuivre les négociations. Ce dossier n'est toujours pas transmis. Désistement du promoteur.
23. Plaques en fibrociment	1. NZABALINDA P.Claver	Le dossier d'investissement ² demandé au promoteur en septembre 1984 n'est pas encore arrivé. Désistement du promoteur.
24. Sacs en polypropylène	1. MUBILIGI Fiddle B.P. 265 KIGALI	Suite à la manifestation d'intérêt au projet du 19/10/1984, le MINIMART a exigé de l'intéressé le dossier d'investissement qui est encore attendu.
25. Fabrication de produits pour l'entretien de chevelure	1. Yusuf Sélleman B.P. 229 KIGALI	Le promoteur a manifesté son intérêt le 15/10/84; par la suite, le MINIMART lui demanda le dossier d'investissement qui n'est pas encore transmis.
26. Industrie dérivée de la chaux	1. KAMALI Sylvestre B.P. 518 KIGALI	Le 21/11/1984, le MINIMART a demandé au promoteur le dossier d'investissement qui n'est pas encore transmis. Il se pourrait que le promoteur ait abandonné ce projet en faveur du projet produits pharmaceutiques qu'il est entrain de réaliser.
27. Fils à coudre	1. Mohamed Ali B.P. 1210 KIGALI	Le dossier d'investissement au promoteur en 1985 n'est pas encore transmis. A suivre.

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
28. Fibrès de verre	1. Production of Alternative Technologies Italia.	En février 1985, le MINIMART avait accepté une mission de l'entreprise au Rwanda en vue de discuter avec les services concernés. La mission n'est pas encore arrivée, A suivre.
29. Fibrès de bananiers	1. Jumapili François B.P. 845 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé par le MINIMART au promoteur en juin 1984 est toujours attendu. Pour l'intérêt de la part du promoteur.
	2. Lakshmi Textiles Exporters Ltd. P.O. BOX No. 9321, 341 Avanashi Road - Coimbatore 641037 INDE	Le promoteur souhaitait en mai 1984 avoir des renseignements sur le projet. Depuis lors, il n'y a pas eu de suite.
	3. JASON N. KESSI 2, Rue François Durafour Avanchet Parc 1220 Genève.	En date du 23/2/82 (les recents contacts), le MINECO avait demandé au promoteur d'effectuer une visite pour étudier les possibilités d'investissement. La mission n'est pas arrivée (pourparlers presque abandonnés).
	4. M.F. Hanet, Président de UCCO Engineering Gand BELGIQUE	Intérêt manifesté lors de la visite de la délégation rwandaise à Gand en 1981. Il n'y a pas eu de suite.
	5. SOCONDOMWA B.P. 407 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé au promoteur en 1980 n'est jamais arrivé. La société est tombée en faillite.
30. Couvert en acier Inoxydable et en alliage léger.	1. NKUYUBATSI Bernard B.P. 579 KIGALI	En juin 1984, le MINIMART a demandé au promoteur le dossier d'investissement qui n'est jamais transmis. Ce promoteur serait décédé entretemps.
31. Eternit	1. SEBULIKOKO Célestin B.P. 779 KIGALI	En avril 1984, le MINIMART a demandé au promoteur le dossier d'investissement qui n'est pas encore transmis. Il est à supposer que le promoteur a abandonné le projet.

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
32. Industrie céramique	1. Intrade Dynamic Ltd 6 th Floor IPS Kimathi Street P.O. BOX 60775 Nairobi 2. China Light Corporation	En mars 1984, le MINIMART a invité la société à effectuer une visite au Rwanda. Celle-ci n'a pas en lieu et le promoteur ne fait plus signe de vie. Cette Corporation Chinoise voulait s'occuper du projet mais les dernières négociations ont montré qu'il est relégué au 3 ^e plan après la <u>Sucrerie</u> rwandaise et les ustencils en tôles émaillées.
33. Articles en aluminium	1. GASANA Antoine	Le dossier d'investissement demandé en mars 1984 au promoteur n'est pas encore arrivé. Le promoteur se serait <u>décisté</u> peut-être.
34. Appareils ménagers (réfrigérateurs et congélateurs)	1. Confort Service du Four-Pointe. Rue des Métiers 50110 Tour la ville	Suite à l'offre de cette société en décembre 1982 et en 1984, le Ministère a indiqué au promoteur la situation des importations de ces produits et lui a demandé de concevoir une unité correspondant à ces quantités. Depuis lors, le promoteur n'a envoyé aucune étude.
35. Conditionnements métalliques	1. Ets NDAMACI Eliabu B.F. 196 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé au promoteur en juin 1982 n'est jamais arrivé. Le promoteur semble avoir abandonné le projet surtout qu'il vient de demander un accord de principe pour une unité de textiles en coton.
36. Electrodes de soudage	1. NEMAKABULIMVANO Th. B.F. 424 KIGALI 2. RUBADUKA Téléphone B.F. 936 KIGALI 3. KALIMUNDA Gérard B.F. 961 KIGALI 4. M.JAFFER C/O KIGAUROPARTS B.F. 517 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en 1983 n'est pas encore transmis pour poursuivre les négociations. <u>Abandon du projet.</u> D'après les conditions de l'offre du promoteur en 1982 l'examen conclue à la non-faisabilité. <u>Abandon du projet.</u> Le dossier d'investissement demandé en 1983 n'est pas encore transmis pour continuer les négociations. <u>Désistement du promoteur.</u> Le dossier d'investissement demandé en janvier 1986 n'est pas encore transmis.

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
37. VIS	5. SONATUBES B.P. 700 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en 1985 n'arrive pas encore.
	6. Rwanda Petrolgaz B.P. 90 KIGALI	Le promoteur poursuit les contacts avec les fournisseurs en vue d'élaborer une étude de faisabilité.
	7. Tréfileries et Ateliers de Commercy B.P. 89 F55200 Commercy FRANCE	L'évaluation de la Promotion Industrielle conclue à la non-faisabilité. <u>Abandon du projet.</u>
	8. NDEGEYA François B.P. 99 KIGALI	Attente du dossier d'investissement demandé au promoteur en mars 1985.
	1. Microsider International Avenue des Mimosas 83700 St. Raphaël FRANCE	Le promoteur n'a pas précisé le mode d'intervention pour poursuivre les négociations (cfr. lettre du MINIMART du 26/12/84). <u>Désistement du promoteur.</u>
	2. Voss and umlant GMBH and Co Postfach 106460 2.000 Hambourg.	Le MINIMART a fait connaître en septembre 1984 au promoteur qu'il est disposé pour toute coopération. Pas de réaction de ce dernier pour continuer les négociations. <u>Désistement du promoteur.</u>
	3. E.W. Menn K.G. Maschinen Fabrik Trift 8 Postfach 1248 D 5912 Hilchenback R.F.A.	Le promoteur n'a pas précisé le mode d'intervention lui réclamé pour poursuivre les négociations (cfr. lettre du MINIMART du 5/10/85). Ainsi, il est à penser qu'il ne poursuit plus le projet.
	1. Mecamatie Rue Maulenne 5730 Malonne BELGIQUE.	Lettre du 3/5/82 de Mr. Degos (Administrateur-Délégué) au Gouverneur de la B.N.R. signalant qu'il a l'accord de principe pour participer au projet. Le promoteur n'a pas poursuivi les négociations. <u>Désistement du promoteur.</u>
38. OVIBAR (Réhabilitation)		

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
39. SONAFRUIT (Réhabilitation)	2. Marie Brizard 8 Roger International 130 à 142, Rue Fondangène 33002 Bordeaux FRANCE.	L'OVIBAR a envoyé les échantillons de ses produits et l'entreprise avait indiqué qu'elle préciserait sa position en 1985 (juin). A suivre.
	3. Etat Rwandais	L'étude de faisabilité du projet a été réalisée par les bureaux SODETEG et BUNEP et était disponible en décembre 1984. Depuis lors, le Gouvernement a entamé les négociations, la B.R.D. et la BDEGL sont d'accord pour accorder le financement et l'on est entrain de remplir les conditions préalables.
	1. Société Ecossaise G.K.F. Management Ltd.	Mise en contact de l'entreprise avec SONAFRUIT par le Minimart en septembre 1982. Depuis lors, il n'y a plus eu de suite.
	2. STEG International C/O ONUDI Paris	Demande du Minimart en 1984, pour qu'une mission de cette société se rende au Rwanda et qu'il recherche un partenaire technique et financier. Attente de réaction de la STEG.
	3. OSIMEX Boulevard des Invalides, 140 B.P. 160 Bruxelles	Le Minimart a fait savoir en 1984 à la société qu'il recherche l'assistance technique et financière. Attente de réaction d'OSIMEX.
	4. Canning International Management (C.I.M.) 1 A Midolles Road Parkgate Southampton U.K. 5037 A L	Le Minimart a permis en mai 1984 l'offre à la Sonafruits pour appréciation et poursuite des négociations. Apparemment ces négociations n'ont pas pu aboutir.
	5. Burdet and Klement R.F.A.	Le Minimart avait signalé à l'entreprise en 1984 qu'il étudiait les possibilités de créer une entreprise de 1.200 T/an. Le promoteur n'a pas poursuivi les négociations. Abandon du promoteur.

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
40. Café soluble	1. A/5 Niro Atomiser 305, Gladsaxevej DK-2860 Soeborg DANEMARK 2. Continho Caro ande Loo.	Le Minimart a demandé en 1985 au promoteur que la coopération se fasse au niveau technique et financier la société n'a pas réagi. A suivre.
41. Complexe agro-industriel sucrier	3. Kafer Laubenhoff 23 Postfach 104307 D 2000 Bremen R.F.A. 1. Consumer Commodities Consultants CH6H Laubenhof 23 Postfach 20227 4300 Essen R.F.A. 2. Engineering Insay Ets Rue de Serienne 4 Boîtes 26-28 B-1140 Bruxelles 3. Tomini International Trading Incorporation P.O. Box 6-1990 Panama 4 4. Enteccio Brésil	L'entreprise a transmis le dossier en allemand en avril 1980. Le Minifinéco a réclamé la version française pour poursuivre les contacts. Cette version n'est pas arrivée. Abandon du projet. Le Minimart a demandé en janvier 1985 au promoteur de préciser le mode d'intervention qui est toujours attendu. A suivre. Idem que 15. 1. Lettre du 4/3/84 informant le promoteur que les études allaient commencer. Les études sont terminées. <u>A renouveler les pourparlers.</u> Lé 15/04/85, le Minifinéco informe le promoteur que les études allaient commencer. Les études sont terminées <u>A recommencer les négociations.</u> Le 24/6/85, le Mineco informe le promoteur que les études allaient commencer. A recommencer les négociations puisque les études sont terminées.

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
	5. D.D.S. P.O. BOX 17 DX 1001 Copenhagen DANEMARK	En juin 1985, le Minimart demande au promoteur le montant d'investissement, la capacité de production, etc.. Les études n'étaient pas terminées. A recommencer les négociations car les études sont terminées.
42. Insecticides et Pesticides	1. Petroplastics and Chemical Ltd 6 HallFarm close Stanmore Middlesex (R.U.) 2. OCIR-Café P.P. 104 FIGALI	La société a transmis le 5/10/79 les renseignements lui demandés par le Minéco. Désistement du promoteur puisque les pourparlers sont arrêtés depuis longtemps. L'étude de faisabilité remise en janvier 1979 par le Japon n'a pas été acceptée. Actuellement l'entreprise recherche un partenaire pour la coopération technique et financière. Néanmoins le type de produit (liquide ou poudré) n'est pas encore déterminé. Il faut attendre les indications de l'I.T.S.A.N et du MINAGRI qui font les essais.
	3. Rayer S.D. Alfred Nobel Strasse 5090 Leverkusen R.F.A.	Son offre a été transmis en 84 à l'OCIR. A suivre auprès de l'OCIR.
	4. Speichim 104, Rue Edouard Vaillant 93.140 Bondy FRANCE	Idem
	5. OFEP Belgique	L'OFEP a décliné l'offre en 1983.
	6. GERICO FRANCE	L'entreprise a remis à l'OCIR-Café une offre complète en 1984. Elle a même fait une proposition pour l'utilisation du Kaolin local. Les négociations sont retardées car l'OCIR ne se décide pas pour un produit en poudre ou liquide.

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
Pesticides et insecticides (suites)	7. Hoescht & Collichimie B.P. 555 KIGALI	La dernière lettre de l'OCIR-Café rappelle à la Société l'intérêt suscité par ce projet. Pas de suite A suivre auprès de l'OCIR -Café
	8. Consumer Chemical Corporation 150 Nuggest Avenue Agingourt Toronto.	Les termes de référence ont été transmis par l'OCIR. Pas de suite connue.
	9. I.C.I. (R.U.)	A suivre auprès de l'OCIR
	10. Athi River Mining Ltd P.O. Box 41908 NAIROBI	Les termes de référence ont été transmis en janvier 1984. A suivre auprès de l'OCIR.
	11. Chemisolve Ltd ONTARIO CANADA	La société a fait parvenir son offre à l'OCIR. Pas de suite connue. A suivre auprès de l'OCIR -Café
43. Huilerie d'avocat	1. Belin International France	IDEM
44. Vinaigrerie	Pas de promoteur	Les négociations avec cette entreprise datent de 1984. Toutes les correspondances lui adressées en 1985 n'ont pas reçu de réponses. On peut conclure que le partenaire n'est plus intéressé.
45. Légumes déshydratés	Pas de promoteur	IDEM
46. Transformation de tubercules	Pas de promoteur	IDEM
47. Gelée de goyaves	Pas de promoteurs	IDEM

.../...

Intitulé du Projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
48. Miel (hydromel)	MUSEKA Jeanne C/O IKUBITO Jean B.P. 354 KIGALI	Refus d'autorisation (motif: fabrication artisanale)
49. Abattoir du Mutara	Etat Rwandais	Idee de projet. Manifestation d'intérêt du promoteur.
50. Mini sucreries	Pas de promoteurs	Projets concus dans le cadre du Développement rural intégré de Butare. Les projets n'ont pas connu d'évolution.
51. Lignes de maison	IDEM	Idee de projet sans évolutions
52. Utilisation de cuir	Pas de promoteurs	Le fonds d'études a accepté de financer les études de faisabilité du projet. Le Gouvernement Indien a aussi donné un accord de principe pour une intervention à ce niveau. L'affaire est à suivre.
53. Gants en cuir et vêtements de protection	Idem	Idem
54. Armoires pour équipements électriques	Idem	Idem
55. Boulons, vis et rivets	1. RAMNIK JOBANPUTRAS	Le promoteur a manifesté l'intention de s'occuper du projet en 1982 mais depuis lors, il n'y a aucune évolution.
56. Fils de fer barbelé	La Rwandaise Ets RAMNIK	L'entreprise a manifesté l'intention de réaliser le projet mais elle n'est jamais passée aux actions concrètes. L'idée de projet.
57. Quate hydrophile	Pas de promoteur	Idee de projet (projet libre)
58. Vaccins vétérinaires	Pas de promoteur	L'idée de projet mais il est à noter que le projet RWABUTUNBA Séraphin envisage la fabrication de produits vétérinaires en 2ème phase.

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
59. Charbon de parche de café	SEBERA Antoine	Le promoteur a déposé un dossier d'investissement en 1982. Après évaluation, on lui a demandé de compléter le dossier et depuis, il n'y a pas eu de réaction. On peut dire qu'il a abandonné.
60. Reglettes pour éclairage fluorescentes	Pas de promoteur	Idée de projet
61. Grillage soudé	Ets Ramnik	Les machines sont sur place et l'ont attend le technicien qui doit faire le montage.
62. Robinetterie	Pas de promoteur	Idée de projet.
63. Imperméable en plastique	Pas de promoteur	En 1984, des contacts préliminaires ont eu lieu avec l'entreprise française Jandic S.A. en vue de l'élaboration d'une étude. L'offre de Jandic portait sur une capacité trop élevée et a été abandonnée.
64. Mobiliers scolaires	Pas de promoteurs	Idée de projet (projet libre)
65. Essence de géranium	Idem	Idem
66. Mini-papeteries	Idem	Idem
67. Brosses à dent	Idem	Idem
68. Montage de voitures	Pas de promoteurs	Idem
69. Panneaux lattés et contreplaqués	Pas de promoteur	Idée de projet (projet libre)
70. Accessoires électriques	D.W. LDWA P.O. BOX 20200 DAH- ES-SALAAM	Le dossier d'investissement demandé en février 1986 n'est pas encore transmis. .../...

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
71. Atelier de métal plaqué	L.C. KARELIA C/O HABIMANA Hassan MINITRANSCO KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en avril 1986 n'est pas encore transmis.
72. Tuile-béton	1. SEBULIKOKO Célestin B.P. 779 KIGALI 2. MUTWE Palthazar B.P. 630 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en mars 1986 a été transmis et est en cours d'évaluation. Le dossier d'investissement demandé en mars 1986 n'est pas encore transmis.
73. Imprimerie et reliure	1. SISI Evariste B.P. 943 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en mars 1986 est encore attendu. Néanmoins, le promoteur dispose de tous les équipements.
74. Cartons d'emballage des matériels de friction pour véhicules	BENIRWA B.P. 238 KIGALI	Dossier en suspens car le promoteur n'a pas d'autorisation pour fabriquer le matériel de friction.
75. Assemblage de renorques	1. NIDIEMO B.P. 909 KIGALI 2. Pietro Murri B.P. 110 KIGALI 3. Rupangu Wellars B.P. 786 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en novembre 85 n'est pas encore transmis. Le dossier d'investissement demandé en mars 86 est encore attendu. Le dossier d'investissement demandé en octobre 85 est toujours attendu.
76. Imprimerie et Papeteries	1. IYAMUREMYE Claver B.P. 11 RUHENGERRI 2. RWAGAFILITA P.C. B.P. 359 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en février 86 pour une imprimerie à Ruhengeri est encore attendu. Le dossier d'investissement demandé en janvier 86 pour une imprimerie à Rwamagana est toujours attendu.

.../...

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
77. Transformation des papiers	Léandre De Groot B.P. 175 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en janvier 1986 est encore attendu. <u>A suivre.</u>
78. Fruits et légumes en boîtes (conservation)	D.W. LADWA P.O. Box 20.200 DAR-ES-SALAAM TANZANIA	Le dossier d'investissement demandé en janvier 1986 n'est pas encore transmis.
79. Cuir de synthèse (fabrication)	IBAMBASI Antoine B.P. 1098 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en janvier 1986 est encore attendu. <u>A suivre.</u>
80. Tissus en soie	UUPFUYISONI Astérie C/O MUKAMBUGUJE Service des Impôts B.P. 42 GITARAMA	Le dossier d'investissement demandé en janvier 1986 est encore attendu.
81. Parapluies	Sikander Lalani B.P. 521 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en janvier 86 est encore attendu. <u>A suivre.</u>
82. Emballages industriels	NKIKO Honoré B.P. 1079 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en octobre 85 n'est pas encore transmis.
83. Chaussures	1. Société Nouvelle SPIC Z.I. 30 rue de St. Denis B.P. 13 - 53500 Ernée FRANCE 2. RWACOM IMPORT & EXPORT B.P. 457 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en septembre 1985 n'est pas encore transmis. <u>A suivre.</u>
84. Produits phytosanitaires, agricoles et vétérinaires	V. Davite B.P. 263 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en octobre 1985 n'est pas encore transmis.
85. Luminaires	Manege Gakoko Victor	Le dossier d'investissement en janvier 1986 n'est pas encore transmis. <u>A suivre.</u>
		Idem

.../...

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
86. Cuir en masse	Association Tensiya, Habinana, etc.. C/O GASHUGI Abraham Minitransco-Kigali	Le dossier d'investissement demandé en novembre 1985 n'est pas encore transmis. A suivre.
87. Atelier orthopédique et cordonnerie	HARELIMANA William	Idee de projet. Le promoteur a manifesté l'intérêt et est contact avec le Bureau de la Promotion Industrielle sur l'invitation du Minimart en juin 1986. Promoteur est entrain d'élaborer le dossier d'investissement.
88. Ballons de sport	Mijeucoop (Etat) B.P. 1044 KIGALI	Idee de projet. Attente d'élaboration d'études.
89. Cou tons en polyester	Sekaligenge Gaston B.P. 687 KIGALI	Idee de projet. Manifestation d'intérêt du promoteur. Attente du dossier d'investissement.
90. Tuiles, carreaux et briques	Nyagakenke J. Bosco	Idee de projet. Manifestation d'intérêt du promoteur. Attente du dossier d'investissement.
91. Agro-industrie du tabac	Tabarwanda B.P. 650 KIGALI	Etudes non encore élaborées. Attente d'un partenaire techniques et financiers.
92. Prêt - à-porter	Ababona Cléophas B.P. 941 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en juillet 1983 n'a jamais été transmis. Désistement du promoteur.
93. Verres à vitres	Rubangura Uzziel B.P. 989 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en avril 1986 est encore attendu. A suivre.
94. Emballages en cartonnettes	Ets SIEVA B.P. 943 KIGALI	L'étude technico-économique demandé en avril 86 est encore attendue. A suivre (le Directeur des Papeteries de Zaza est lui-même favorable à la création d'une unité séparée)

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
95. Carrelage en granit	Pietro Murri B.P. 110 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en mars 86 est encore attendu. <u>A suivre.</u>
96. Extraction de jus d'ananas à Kibungo	RWAGAFILITA P.C B.P. 359 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en janvier 86 est attendu.
97. Atelier d'emballages économiques	Shingiro Mbonyumutwa B.P. 70 KIGALI	Attente du dossier d'investissement demandé au promoteur en mai 1985. <u>A suivre.</u>
98. Papier émeri	Ndereya François B.P. 99 KIGALI	Le promoteur voudrait jumeler ce projet à celui de la production de baguettes à souder. Le dossier d'investissement demandé en mars 85 est attendu.
99. Disques pour ponceuse	Idem	Idem
100. Emballages commerciaux et impressions sur ces emballages	Somayire François B.P. 302 KIGALI	Demande d'autorisation du 27/3/85. <u>A suivre.</u>
101. Agrafes et trombones	Somayire François D.P. 302 KIGALI	Demande d'autorisation du 27/3/85. <u>A suivre.</u>
102. Articles ménagers en tôles émaillées	Ets Verna B.P. 352 KIGALI	Le dossier d'investissement transmis en mars 1986 vient d'être évalué. Il nécessite des compléments d'information de la part du promoteur.
103. Fils à coudre	Mohamed Ali B.P. 1210 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en janvier 85 n'est pas encore transmis. <u>A suivre.</u>
104. Chaux et dérivés	KAMALI Sylvestre	Attente d'une étude de faisabilité par le promoteur en octobre 1984. <u>A suivre.</u>
105. Casseroles et clous à Gitarama	Association NGENDAHIMANA Ezechiel B.P. 221 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en septembre 84 n'est pas encore transmis. <u>A suivre.</u>

.../...

Intitulé du projet	Promoteurs et adresses	Etat d'avancement
106. Plaques en fibrociment	NZABALINDA F.X. B.P. 210 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en septembre 84 n'est pas encore transmis. <u>A suivre.</u>
107. Articles sanitaires	NDAMIYE Jean Claude B.P. 479 KIGALI	Attente du dossier d'investissement demandé au promoteur en septembre 1985. <u>A suivre.</u>
108. Matériel de bureau	Ruzindana Jérémie B.P. 1057 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en août 1985 est encore attendu. <u>A suivre.</u>
109. Echappement pour véhicules automobiles	Tajdin Nurani B.P. 350 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en septembre 1985 est encore attendu. <u>A suivre.</u>
110. Levure pour boulangeries et brasseries	KABAHIZA Asuman B.P. 599 KIGALI	Le dossier d'investissement demandé en août 1985 est toujours attendu. <u>A suivre.</u>

ANNEXE III: SITUATION DES PROJETS DE LA COOPERATION INDUSTRIELLE
ENTRE LE RWANDA ET LE SECTEUR PRIVE FRANCAIS.

Eau minérale.

Le projet a été autorisé à une société d'actionnaires rwandais et la société française d'exploitation des sources de Montjoie. Cette dernière participera au capital social à concurrence de 10% pour un investissement total de 110.000.000 FRW.

Traitement de déchets urbains.

Le projet est en promotion par une société française SIGOURE Frères S.A. Une étude de pré faisabilité a été élaborée par ce promoteur et la structure de la société d'exploitation du projet est à définir en vue de pouvoir rentabiliser l'usine. En effet, le promoteur voudrait s'associer avec les services publics chargés de la collecte des déchets urbains (Commune Urbaine, etc..) mais un accord n'est pas encore conclu pour passer à la réalisation.

Malterie et aliments enrichis en protéines.

La société française "Grandes Minoterie à Fèves de France" qui s'occupe de la promotion du projet est en train actuellement de rechercher des partenaires techniques et financiers avec qui elle pourrait s'associer éventuellement pour la réalisation.

Laiterie industrielle.

Le promoteur du projet, la société industrielle de Mulhouse est à la recherche du financement pour l'élaboration des études de pré faisabilité et de faisabilité. Une requête a été déjà adressée à ce sujet à l'Agence de Coopération Technique, Industrielle et Economique qui a donné son accord à condition que le Gouvernement Rwandais participe au financement du projet à concurrence de 15%.

Entretien d'Atelier et de mécanique générale.

L'entreprise française Siccardi qui s'intéressait au projet semble se désister suite à l'attribution du projet de vélos à un promoteur rwandais. Etant donné que Siccardi voulait intégrer le projet de cycles dans le projet d'atelier de mécanique en vue de rentabiliser davantage ce dernier, d'autres propositions lui ont été faites en compensation à savoir notamment le projet des pylônes électriques.

Montage de Vélos.

Le projet de vélos a été autorisé au promoteur rwandais, Monsieur SAKUMI Anselme, qui a comme partenaire français la Société OMA (Organisation Méridionale d'Approvisionnement). La pose de la première pierre a eu lieu pendant la dernière quinzaine de projets, édition 1986.

Valorisation industrielle du sorgho.

Le projet est en promotion avec l'assistance du Centre International du Développement de Recherche (C.I.D.R.). Ce Centre vient de faire des tests de laboratoire sur les 3 tonnes de sorgho rwandais lui envoyées par l'OPROVIA. Le Centre ^{comptait} envoyer ses experts au Rwanda au mois de Novembre 1986 en vue de s'entretenir avec les boulangers rwandais sur les modalités d'utilisation de la farine de sorgho dans la fabrication du pain.

Huilerie d'Avocat.

En collaboration avec l'Institut de Recherches sur les Fruits et Agrumes (I.R.F.A.), le promoteur du projet à savoir la société française Berlin International poursuit des recherches pour l'extraction d'une huile alimentaire à partir de l'avocat.

Au départ, le promoteur avait opté pour l'utilisation à des fins cosmétiques mais l'étude faite à ce sujet a montré que le marché était très limité, d'où cette orientation vers les produits alimentaires.

Montage de réfrigérateurs et congélateurs.

La société française Confort Service travaille sur un prototype de Kit de réfrigérateur à ossature en panneaux en bois à proposer au Rwanda.

Mécanisation Intermédiaire Agricole.

La Société Belin International qui a manifesté l'intérêt pour ce projet a été mise en contact avec la Rwandex-Chillington pour une collaboration éventuelle dans la production du matériel agricole.

Lait de Soja.

Les informations demandées par la société française SAMSUG-France au sujet de ce projet lui ont été envoyées afin qu'elle puisse nous faire une offre concrète.

Batteries pour véhicules.

La Société Polysol est en contact avec Rwanda Motor pour la réalisation du projet. Une étude sommaire de préféabilité a été élaborée mais il faut parvenir à baisser le coût des équipements pour pouvoir rentabiliser l'unité de production.

Régénération des huiles usées.

Le projet intéresse l'entreprise français GARAP. Une offre lui demandée à ce sujet a été faite mais elle est surdimensionnée par rapport aux matières premières disponibles au Rwanda (600 T).

Zones et domaines industriels.

Le projet intéresse le Cabinet Caxieu. Un avant-projet d'étude (termes de référence.) a été soumis au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat et son évaluation est en cours.

Fabrication de contreplaqués et des panneaux lattés.

La société française SICOB a demandé les termes de référence en vue d'une proposition d'une offre et n'a plus régi.

Fabrications d'ardoises et touches.

La Société Formatype est intéressée par ce projet et une proposition concrète est attendue.

Fabrication d'Alcool Ethylique.

Les données disponibles ont été transmises à la SODETEG qui est en contact avec la BEI pour un financement éventuel de l'étude.

Production des produits ORANGINA AU RWANDA.

La proposition de la société ORANGINA a été diffusée dans les milieux d'affaires rwandais pour la recherche d'un partenaire rwandais.

Production de boîtes et armoires électriques.

La proposition de la Société SITEL/S.A. a été diffusée dans les milieux d'affaires rwandais pour la recherche d'un partenaire.

Fabrication des produits cosmétiques.

L'entreprise OCCITANE se propose de faire une étude de marché de ces produits. Une visite au Rwanda est prévue pour discuter avec les partenaires potentiels.

Projet de Centre Emplisseur pour Bouteille de Gaz. Butane-Propane.

La proposition faite par la Société Pronçale d'Automation et de Mécanique a été transmise à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rwanda pour diffusion dans les milieux d'affaires rwandais.

-Comme on peut s'en rendre compte dans la présente note, les différentes projets en promotion se situent à des niveaux très différents. Certains sont au stade de réalisation, c'est le cas des projets de cycles et de production d'eau minérale, d'autres sont en étude ou tout simplement des idées de projets.

qui a eu lieu
Ainsi une rencontre telle que celle ... à Libreville entre la France et l'Afrique en y associant largement les initiatives privées pourrait permettre, dans le cas du Rwanda, d'atteindre quelques résultats positifs. Les discussions avec les partenaires français porteraient sur des projets spécifiques énumérés ci-dessus, des nouveaux projets pouvant intéresser les milieux d'affaires français ainsi que les modalités pratiques de réalisation de ces projets c-à-d- les facilités administratives, la réalisation des études, la recherche des associés, le financement, etc..

- Outre la participation de l'Administration rwandaise à cette conférence, le secteur privé rwandais devrait être intéressé à y prendre part. La sensibilisation devrait commencer dès à présent afin de mieux préparer des entretiens surtout au niveau bilatéral (entretien entre opérateurs rwandais et français).

- Les contraintes qui entravent la coopération industrielle entre le Rwanda et ses partenaires français sont de 3 ordres à savoir :

- le financement des études de pré faisabilité et de faisabilité des projets retenus;
- la participation limitée des PMI françaises au capital social des sociétés à créer au Rwanda (les propositions varient généralement de 5 à 15%, ce qui est très limité);
- les formalités administratives qui semblent très lourdes au Rwanda eu égard au processus d'industrialisation.

Financement des études.

Cette étape est la plus difficile à franchir dans la mesure où les PMI françaises intéressées par l'un ou l'autre projet ne sont pas suffisamment pourvues pour financer ces études. Pour s'en sortir, on devrait recourir à des organismes français chargés d'appuyer les entreprises françaises dans leurs opérations avec l'extérieur. Ces organismes sont notamment l'Agence de Coopération Technique, Economique et Industriel (ACTIM), le Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), la Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique (PROPARCO), etc..

Les conditions imposées généralement par ces Organismes pour le financement des études sont souvent contraignantes puisque le Gouvernement bénéficiaire doit d'abord donner un accord de principe pour sa participation dans la réalisation du projet et définir la façon dont il envisage le financement du projet; ceci dans le but d'éviter les fonds perdus en finançant les études sans lendemain.

Or, il est clair qu'un Gouvernement ne peut pas se prononcer tant que les études ne sont pas faites pour montrer le bien fondé du projet. D'autre part il y a lieu de constater qu'aucune intervention n'est prévue à ce niveau quand il s'agit d'un projet totalement privé.

Pour résoudre ce problème, il faudrait réfléchir sur les modalités de création d'un Fonds de Promotion Industrielle entre la France et les Etats Africains intéressés.

La participation des PMI françaises au capital social des sociétés à créer au Rwanda.

Cette participation semble très limitée dans la mesure où, suivant les propositions en cours, elle ne dépasse pas 15 %.

Etant donné l'insuffisance de l'actionnariat local, certains projets risquent d'être abandonnés, ce qui nécessite un effort accru de nos partenaires d'augmenter leurs participations au moins jusqu'à 30%.

Les formalités administratives dans le processus d'implantation industrielle au Rwanda.

Les investisseurs potentiels étrangers ne cachent pas leur inquiétude pour les formalités administratives exigées par l'Administration Rwandaise dans le processus d'implantation industrielle dans le Pays et qui semblent dans certains cas décourager les initiatives privées. A ces formalités souvent lourdes s'ajoutent les lenteurs administratives. C'est ainsi que certains projets autorisés depuis plus de 2 ans ne parviennent pas par exemple à obtenir des terrains sur lesquels ils doivent s'implanter, c'est ainsi également que les requêtes de certaines entreprises industrielles en vue de bénéficier des avantages du Code ne sont pas encore répondues alors qu'elles ont été introduites depuis longtemps.

En vue de résoudre ces problèmes, l'Administration devrait parvenir à harmoniser les points de vue de tous les intervenants dans la création des unités industrielles pour supprimer les tracasseries là où elles existent et hâter l'acquisition de ces formalités.

.../...

ANNEXE IV. PROJETS INDUSTRIELS, EN NEGOCIATION AVEC DES PARTENAIRES FRANCAIS.

N°	INTITULE DU PROJET	PARTENAIRE RWANDAIS	PARTENAIRE FRANCAIS	SITUATION DU PROJET
1.	Eau Minéral	MPORANYI Charles B.P. 977 KIGALI	Société d'Exploitation des Sources de Montjoie	Projet autorisé-Négociations pour le démarrage des travaux en cours
2.	Traitement des déchets Urbains de la ville de Kigali	Etat Rwandais **	Sigoure Frères S.A. B.P. 40 Riorges 42309 Roanne	Attente d'une décision de financement.
3.	Enrichissement de la farine de manioc en protéines	Etat Rwandais *	Grandes Mineteries à Fèves de France 44, rue de Louvre 75001 Paris	Attente d'une proposition technico-économique du partenaire français.
4.	Laiterie Industrielle	Etat Rwandais **	Société Industrielle de Mulhouse 10, rue de la Bourse B.P. 1329 68.056 Mulhouse	Négociations pour le finance- ment des études de faisa- bilité.
5.	Atelier d'entretien et de mécanique générale	Etat Rwandais **	ETS SICCARDI 48, rue Victor Hugo 60140 Liencourt	- Projet semble bloqué - Négociations en cours pour le déblocage.
6.	Montage de Vélos	SAKUMI Anselme B.P. 1133 KIGALI	Organisation Méridiona- le d'Approvisionnement (O.M.A.), Zone Industriel- le de Saint Mitre 13400 Aubagne	Projet autorisé-Négociations des contacts en cours.
7.	Valorisation industrielle du sorgho	OPRIVIA B.P. 953 KIGALI	Centre International pour le Développement et la Recherche (CIDR) B.P. 11 Autriches 60350 Cuise-La-Motte.	Phase d'identification terminée- Négociations pour la culture de la variété de sorgho identifiée vont commencer bien- tôt

N°	INTITULE DU PROJET	PARTENAIRE RWANDAIS	PARTENAIRE FRANCAIS	SITUATION DU PROJET
8.	Huilerie d'avocat	Etat Rwandais *	Belin International	Attente d'une proposition technico-économique pour la production d'une huile alimentaire.
9.	Montage de Réfrigérateurs et congérateurs	Etat Rwandais *	Confort Service Rue des Métiers 50110 Tourlaville	Attente d'une proposition technico-économique de confort service
10.	Mécanisation intermédiaire agricole	RWANDEX-Chillington.	Belin International	Attente d'une proposition concrète du partenaire français.
11.	Lait de Soja	Etat Rwandais *	SAMSUG - FRANCE	Attente d'une offre concrète du partenaire français
12.	Batteries pour véhicules	Rwanda-Motor B.P. 448 KIGALI	Société POLYSOL	Discussion en cours entre les partenaires afin d'abaisser les coûts pour la rentabilité du projet.
13.	Régénération des huiles usées.	Etat Rwandais *	GALVAP S.A.	Attente d'une offre réajustée par rapport aux matières premières disponibles (600 T/an).
14.	Zones et domaines industriels	Etat Rwandais **	Cabinet GAXIEU	Le partenaire français a été invité à effectuer une visite au Rwanda pour de plus amples informations et discussions sur les modalités d'intervention.
15.	Fabrication de contre-plaques et panneaux lattés	KAYOMBYA Robert B.P. 781 KIGALI	SICOB S.A.	Attente d'une proposition concrète du partenaire français
16.	Fabrication d'ardoises et touches	-	FORMATYPE	Attente d'une proposition concrète du partenaire français
17.	Fabrication d'alcool éthyliques	Etat Rwandais *	SODETG	Négociation du financement pour l'étude du projet.

N°	INTITULE DU PROJET	PARTENAIRE RWANDAIS	PARTENAIRE FRANÇAIS	SITUATION DU PROJET
18.	Production des produits ORANGINA au Rwanda.	Etat Rwandais *	Société ORANGINA S.A.	- Proposition faite par le partenaire français - Attente de la réaction des hommes d'affaires rwandais sur la propositions.
19.	Production de boîtes et armoires électriques	Etat Rwandais *	Société SITEL S.A.	IDEM
20.	Fabrication des produits cosmétiques	Etat Rwandais *	Entreprises OCCITANE	L'entreprise a été invitée à effectuer une visite au Rwanda pour discussion avec les partenaires potentiels rwandais.
21.	Centre Emplisseur pour bouteilles de gaz (butane-propane)	Etat Rwandais *	Société Provençale d'Automation et de mécanique.	Offre du partenaire français diffusée auprès des hommes d'affaires rwandais.

N.B. * = Projets ayant pour interlocuteur local, le Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat mais qui pourront être pris en charge par les privés après leur identification complète.

** = Projet nécessitant une prise en charge par l'Etat ou qui pourront être réalisés avec la participation de l'Etat.